

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

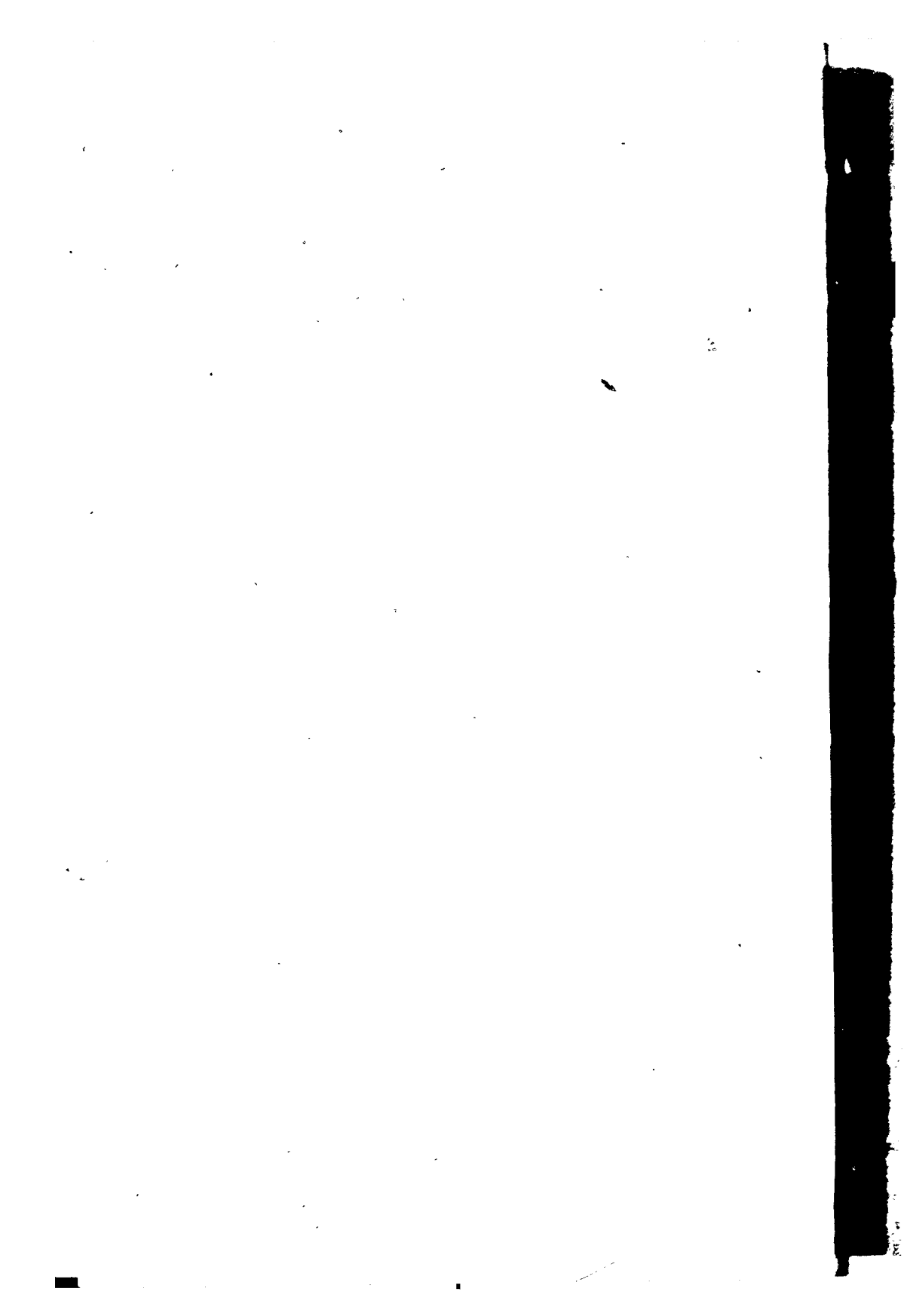
- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

This to
 The po
 of filr
 Or be
 the sic
 otifir
 sior
 Th sh
 TI. wt
 M. dif
 en be
 rig
 rec
 m



LES
ANCIENS FORTS DE LACHINE

ET
CAVELIER DE LA SALLE

PAR

DÉSIRÉ GIROUARD

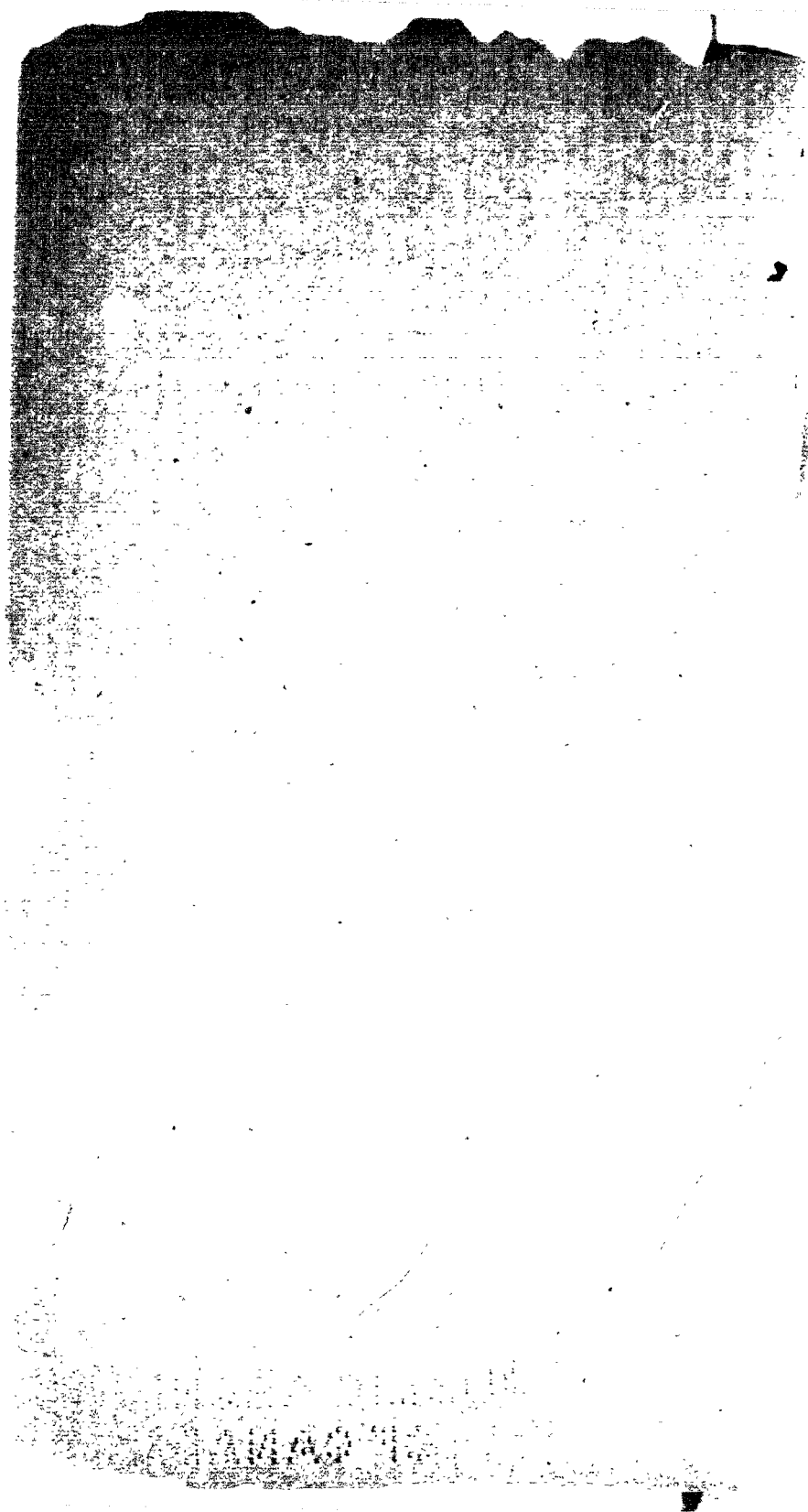
*Conseil de la Reine, docteur en droit, député,
membre de la Société Historique de Montréal, auteur du
"Vieux Lachine," etc.*

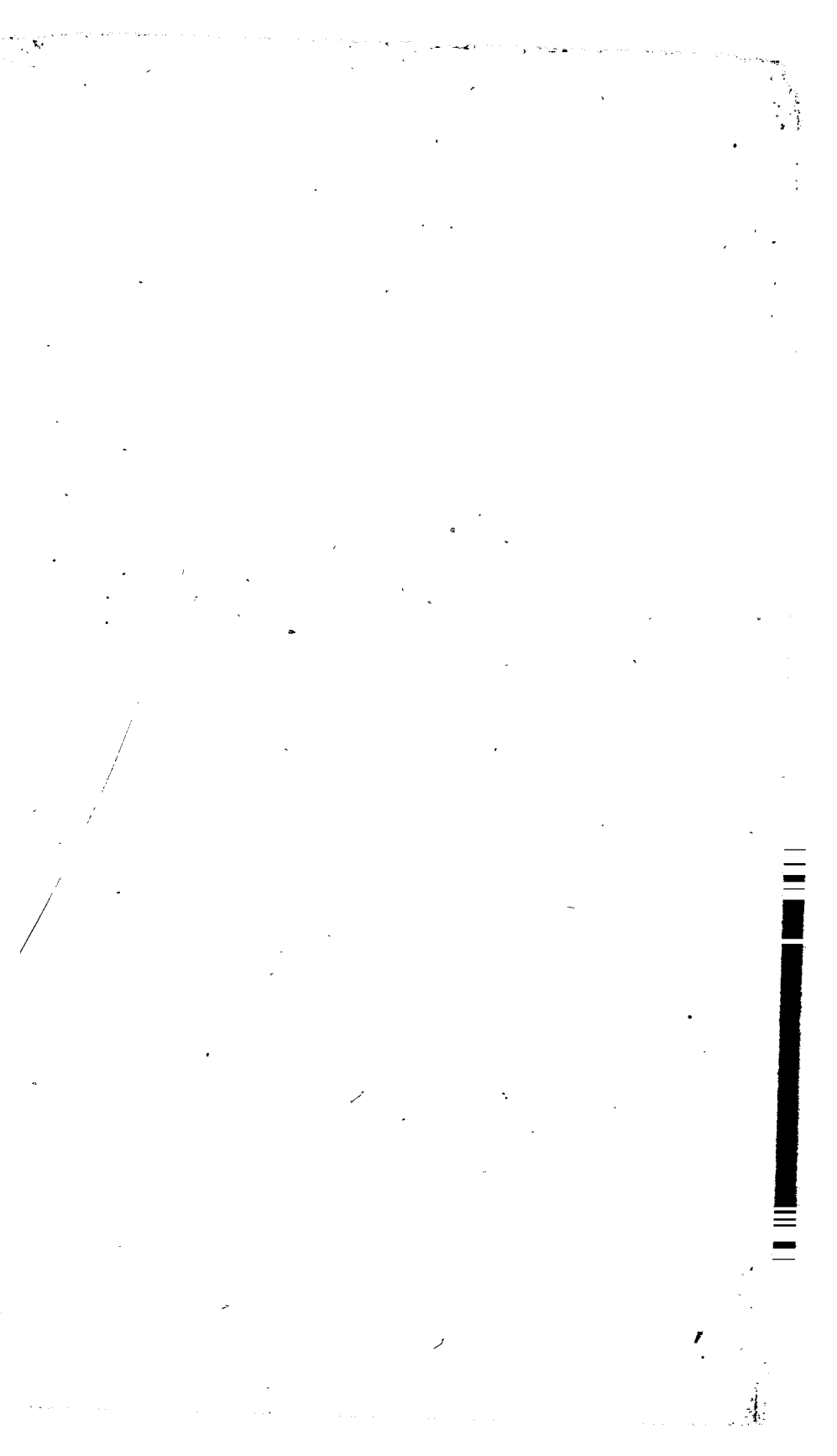


Publié sous les auspices de la Société Historique de Montréal.

MONTRÉAL
EUSÈBE SENECAI & FILS, IMPRIMEURS
No 20 RUE ST-VINCENT

1891





Property of Dr. Doughty

A:

Pub

E

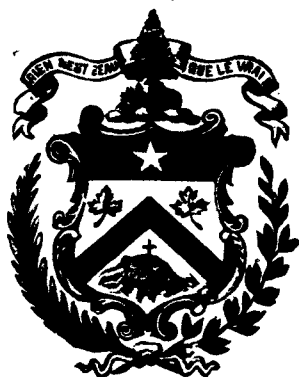
3802

LES
ANCIENS FORTS DE LACHINE

ET
CAVELIER DE LA SALLE

PAR
DÉSIRÉ GIROUARD

*Conseil de la Reine, docteur en droit, député,
membre de la Société Historique de Montréal, auteur du
"Vieux Lachine," etc.*



Publié sous les auspices de la Société Historique de Montréal.

MONTREAL
EUSÈBE SENECAI & FILS, IMPRIMEURS
No 20 RUE ST-VINCENT

1891

38020

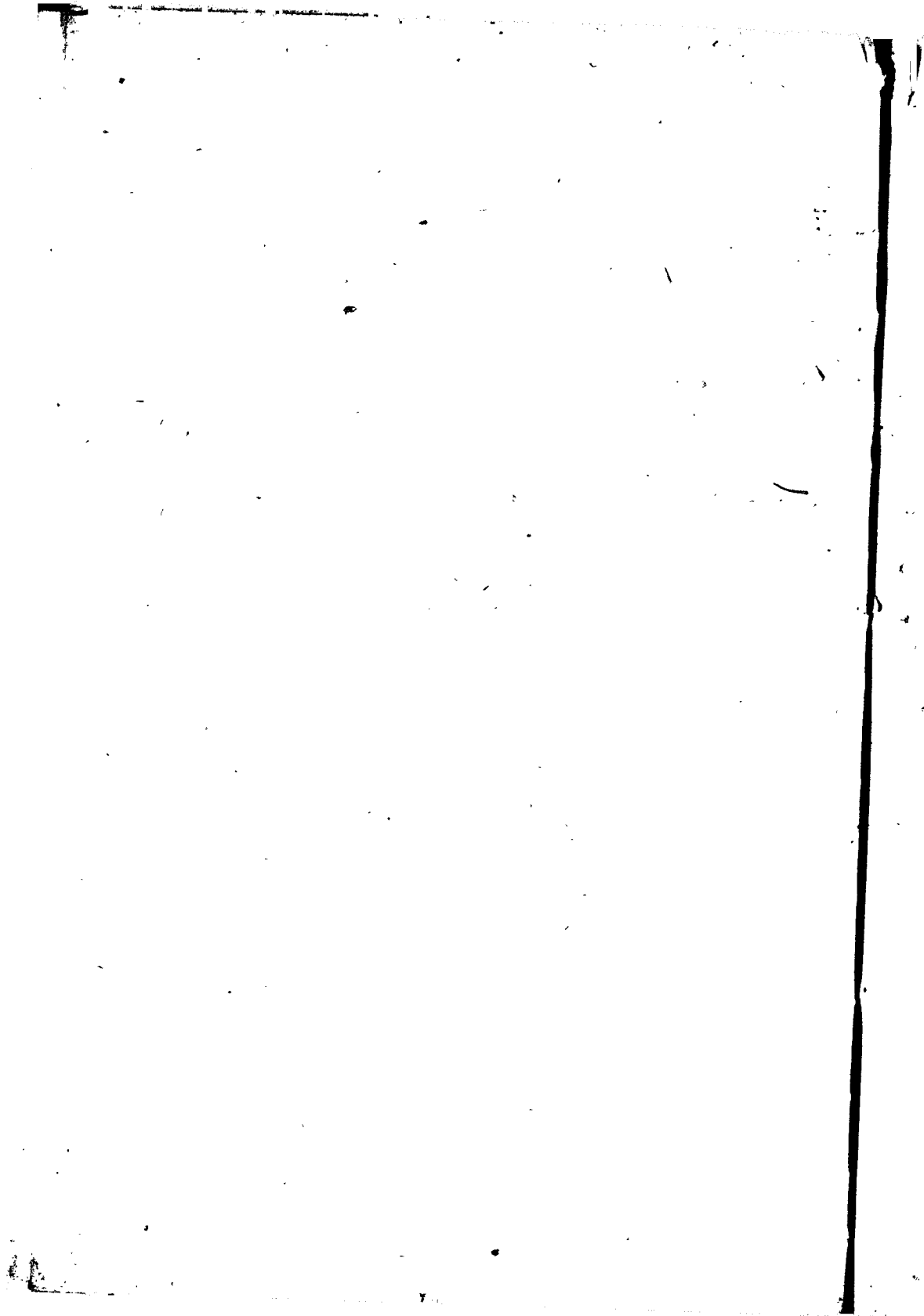
1891
(90)

38020

La publication de l'article de M. Sulte sur Lachine dans les colonnes de *La Minerve*, en juin dernier, me rappelle des notes que j'ai recueillies sur le même sujet, il y a bientôt deux ans. J'étais tout frais de mes recherches sur le massacre de Lachine, lorsque M. Piché, curé de cette paroisse, me pria de déterminer d'une manière précise le site du fort de la Présentation, où la première chapelle de Lachine fut construite. Il me communiqua en même temps un mémoire des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, tiré des archives de cette institution, qui contient un bon nombre de renseignements intéressants sur le fort de la Présentation et sur celui de Lachine, aussi appelé le fort Remy. Je fis part à M. le curé de mes recherches dans une lettre que je lui adressai le 5 novembre 1889, et, avec sa permission, j'en livre la substance au public ainsi que la copie du mémoire des Sœurs, que je ferai suivre de détails nouveaux sur les origines de Lachine et sur Cavelier de La Salle.

"QUATRE-VENTS," DORVAL, 15 octobre 1891.

D. GIROUARD.



MISSION DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, ÉTABLIE A LACHINE EN 1670.

“ Cette mission, l'une des plus anciennes de la Congrégation, commença sur un pied régulier l'année 1685, quoiqu'on doive présumer que, déjà, longtemps auparavant, la sœur Bourgeois y envoyait des Sœurs missionnaires pour préparer les enfants de la première communion.

“ Dès l'année 1668, les prêtres de Saint-Sulpice avaient commencé en effet à y dire la Ste-Messe, les jours de dimanche, dans leur ferme de la Présentation. (1) Ils avaient élevé une chapelle en 1675 (2) et à partir de l'année 1678, l'un d'eux y résidait constamment. (3)

“ Quoiqu'il en soit, l'année 1680, M. Remy ayant succédé à M. Frémont dans la desserte de cette paroisse, employa toutes les ressources de son zèle pour y fixer les Sœurs de la Congrégation, dont il était le supérieur. Comme tous les établissements que les Sœurs de la Congrégation formèrent dans ces premiers temps de la colonie, la mission de Lachine prit naissance au milieu de la pauvreté et des privations. Les habitants de Lachine avaient construit, en 1680, un presbytère en bois, qui n'avait point encore été habité par le curé, toujours résidant à la Présentation, lorsqu'en 1685, M. Remy leur proposa de le donner aux Sœurs de la Congrégation, pourvu qu'ils en renouvelassent la toiture et en refissent la cheminée. Cette proposition fut agréée, et, du consentement de M. Dollier de Casson, les Sœurs de la Congrégation prirent possession de la nouvelle demeure et commencèrent à y recevoir des pensionnaires et des orphelines

(1) Voir plus loin mes notes sur le fort de la Présentation. D. G.

(2) Cette chapelle fut construite au fort de Lachine. Voir mes notes plus loin, page 24. D. G.

(3) A la Présentation, au moins jusqu'à l'année 1685, pages 24, 25 et 44. D. G.

de cette paroisse, Par ce moyen, dit M. Remy, les habitants espèrent avoir pour leurs filles une école qui ne saurait jamais être mieux faite que par les filles de la Congrégation, tant pour la bonne éducation qu'elles donnent avec bénédiction partout où elles se sont établies, que par les autres secours spirituels qu'elles rendent, particulièrement pour les ornements des autels et la décoration des églises. Il fait observer que cet établissement serait tout à l'avantage de la paroisse, les Sœurs de la Congrégation, par un effet de leur zèle pur et désintéressé, ne demandant rien à personne, ni aux particuliers, ni à la fabrique, et se proposant de vivre de leur travail et des secours que la providence leur fournirait.

“ Il paraît que leur pieuse fondatrice se rendit elle-même à Lachine et y exerça, la première, les fonctions d'institutrice pour la sanctification des enfants. C'est ce que semble insinuer M. Remy, lorsque, parlant de cette mission, il dit qu'elle fut commencée par la vénérable sœur Bourgeois, avec permission de Monseigneur de Laval et de l'agrément de M. Dollier, supérieur du Séminaire.

“ La vénérable fondatrice y laissa, après elle, l'une de ses coopératrices les plus ferventes, la sœur Catherine Sommillard, qu'elle mit à la tête de la mission. La bénédiction de Dieu paraît visiblement sur cette œuvre naissante, par les fruits qu'elle ne cessa de produire jusqu'à sa première suppression, en 1689, alors que les Iroquois saccagèrent Lachine, massacrèrent cruellement une partie des habitants et emmenèrent les autres en captivité (1). Dans cette extrémité, les Sœurs missionnaires, dont la maison se trouvait heureusement dans l'enceinte du fort, ne souffrirent aucune insulte de la part des barbares, non plus que leurs pensionnaires et leurs orphelines; mais, comme il n'y avait plus aucune sécurité, après un tel désastre, à demeurer dans un lieu toujours exposé aux surprises de l'ennemi, la sœur Sommillard (2) fit conduire à Montréal toutes ses élèves. Puis, apprenant plus tard le triste état du pays, et les horribles massacres qu'on ve-

(1) Le nombre et les noms des victimes se trouvent dans mon *Vieux Lachine*. La population de Lachine vient de leur élever un monument dans le cimetière de la paroisse. D. G.

(2) La sœur Sommillard, en religion “ sœur de la Purification ”, était la nièce de la sœur Bourgeois. D. G.

nait d'y commettre, elle n'eut d'autre parti à prendre que de rendre ses élèves à leurs parents ou à ceux qui les représentaient.

“ M. Remy n'abandonna pas cependant le petit nombre de paroissiens qui avaient échappé au carnage et s'empressa de rappler, dès qu'il le pût, les Sœurs de la Congrégation. Elles y retournaient au plus tard dans l'an 1692, et quoiqu'il eût fourni jusq' alors une partie de leur subsistance et qu'il leur fut toujours dévoué comme un père à ses enfants, il paraît qu'elles eurent alors à souffrir plus d'une sorte de privations. La misère générale du pays obligeait M. Remy de venir au secours de presque tous les habitants de la paroisse. Cette année 1692, la sœur Marie-Anne Laurent, qui était à la tête de la mission, fit construire un hangar dans le fort, pour y serrer les grains et les provisions nécessaires pour la subsistance de sa petite communauté. Mais, comme elles manquaient d'une étendue suffisante de terre et qu'on ne pouvait sortir prudemment du fort à cause des Iroquois souvent cachés en embuscade ; comme d'ailleurs elles n'avaient pas tout le logement nécessaire pour leurs pensionnaires et leurs orphelines, elles quittèrent Lachine, vers le mois d'octobre 1701, et se retirèrent à Montréal où elles restèrent seize mois. Dans cet espace de temps, les habitants du lieu sentirent plus vivement que jamais le besoin des Sœurs missionnaires, pour former les jeunes filles à la piété et aux bonnes mœurs ; et afin de les déterminer à y rétablir leur mission, ils leur donnèrent des terrains spacieux, environnés de clôtures et de bâtiments plus considérables, le tout dans l'intérieur du fort. Enfin M. Remy, de son côté, leur fit donation de tous les bâtiments qu'il avait déjà fait élever sur les terrains, tant pour lui-même que pour l'usage de leur mission. Les motifs qu'il allègue pour ce rétablissement, dans le procès-verbal de l'assemblée des paroissiens de Lachine, sont le plus bel éloge qu'on puisse faire de la Congrégation, et montre d'une manière frappante les bénédictions dont Dieu se plaisait à couronner leurs travaux. “ Rien ne peut être plus avantageux à cette paroisse, dit-il, que d'y voir cette mission bien établie, ferme et en état de s'y soutenir. Dans le cours des années qu'elle y a été, on voyait de petites filles recevoir une éducation toute autre que celle que peuvent donner leurs parents, souvent tout occupés à leurs affaires domestiques, et d'ailleurs hors d'état de leur procurer les soins que leur prodiguent les

Sœurs de la Congrégation, établies dans les paroisses de la campagne. Mais, hélas ! depuis qu'elles sont sorties de celle-ci, on voit les petits enfants dans l'ignorance des mystères de la Religion ; plusieurs même qui ne savent aucune prière et n'ont aucune connaissance de la lecture ; et ce qui est plus déplorable encore, faute d'être surveillées sur leurs mœurs, elles s'adonnent souvent à de méchantes inclinations, qui ne peuvent que les porter au mal. Un autre avantage dont jouissait encore cette paroisse, lorsque les filles de la Congrégation y étaient en mission, c'est que par leur économie, leurs soins et leur zèle, elles se chargeaient, avec l'aide de quelques personnes charitables, de pauvres petites orphelines, destituées de père et de mère, qu'elles élevaient dans la crainte de Dieu, tandis que maintenant qu'elles ne sont plus parmi nous, ces pauvres enfants se trouvent obligées d'aller servir, et souvent de rencontrer des maisons où on a plus de soin de les envoyer garder les bestiaux que de leur donner aucune sorte d'éducation. Ainsi le rétablissement de la mission que nous demandons n'a pour but que la gloire de Dieu et le bien solide de cette paroisse. Car les enfants élevés par des filles si pieuses, se trouvant par la suite engagées dans le mariage, procureront elles mêmes aux enfants que Dieu leur donnera une éducation semblable à celle qu'elles auront reçue."

" Ces motifs furent approuvés et signés par les principaux habitants de Lachine, à la tête desquels M. de Résiée, commandant du fort. M. Remy ayant ensuite fait construire, presque entièrement à ses frais, une nouvelle église paroissiale toute en pierre, mais à une certaine distance du fort, (1) obligea les paroissiens, si le fort venait dans la suite à être reconstruit auprès de la nouvelle église, de donner aux Sœurs une étendue de terrain dans l'intérieur du nouveau fort égale à celles qu'elles possédaient dans l'ancien, avec un jardin hors du fort, si l'on ne pouvait le leur donner au dedans de cette enceinte.

" Enfin, en 1705, M. Remy épuisé de travaux et de vieillesse, crut qu'il ne devait pas différer de faire son testament, et par un effet de l'estime qu'il avait pour les Sœurs de la Congrégation, et de son affection constante, il leur légua près de 5000 livres en argent, afin, dit-il, de les exciter à se bâtir en pierre, près de la

(1) Voir mes notes plus loin, page 26. D. G.

nouvelle église, de faire subsister leur mission et de leur fournir le moyen de retirer chez elles de petites filles autant qu'elles le pourront et les orphelines de cette paroisse. Il leur donna enfin la moitié de ses grains, de ses animaux, volailles, provisions ainsi que des livres et des meubles et fit des vœux pour qu'après lui on continuât cette mission.

“ Mais Dieu prolongea encore la vie de ce digne pasteur, sans doute pour lui donner de nouvelles occasions d'exercer sa charité et son zèle ; s'étant démis de sa cure en 1706 en faveur d'un de ses confrères, M. Villermula, à qui il avait su communiquer son dévouement pour les Sœurs de la Congrégation, il leur fit bâtir à ses dépens, en 1708, une maison en pierre près de la nouvelle église et prolongea pour cela son séjour dans son ancienne paroisse, afin de surveiller lui-même les travaux. Ayant refait son testament en 1714, il leur donna la propriété de cette maison et de la terre adjacente, par la clause qui suit : “ Je donne et lègue aux Sœurs de la Congrégation de N.-D de Montréal, missionnaires établies à mon ancienne cure des Sts-Anges de Lachine, un arpent de terre que j'ai acheté du Sieur Millot attenant à l'église nouvelle que j'ai fait bâtir en pierre presque toute à mes dépens. Je leur donne et lègue le dit emplacement et la grande maison de pierre à double étage que j'ai fait bâtir sur ce terrain, et où elles demeurent à présent avec leurs pensionnaires. Je leur ai toujours promis, comme je leur promets encore, que, quand le dit Sieur Millot voudra me vendre un second arpent de terre, je le leur donnerai volontiers pour en faire un verger, pourvu qu'il soit attenant ou proche de leur enclos.”

“ Nous n'avons trouvé aucun détail postérieur à la mission de Lachine. Nous voyons seulement qu'en 1722, la sœur St-Dominique était à la tête de cet établissement, qui continua comme auparavant d'être une source de bénédiction pour cette paroisse. En 1760, lorsque les Anglais marchaient sur Montréal pour consommer, par la prise de cette ville, la conquête du Canada, les deux Sœurs missionnaires de Lachine entrèrent dans les plus vives alarmes pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Ces appréhensions n'étaient que trop fondées, le Général Amherst étant venu camper à Lachine avec ses troupes. Dans ces circonstances si inquiétantes pour les Sœurs, M. Brassier, prêtre de Saint-

sulpice et curé de Lachine, alla saluer le général, qui lui fit l'accueil le plus gracieux, et lui offrit ses services. Ravi d'une proposition si peu attendue, M. Brassier lui répondit qu'il n'avait rien à demander à son Excellence, sinon sa protection pour deux religieuses vouées à l'instruction des enfants. Vous pouvez y compter, monsieur, reprit le Général, et en donner l'assurance à ces religieuses. Là, dessus, il ordonna que deux soldats Anglais fissent la garde nuit et jour à la porte des Sœurs, afin de les préserver de toute insulte et d'interdire l'entrée de leur maison aux autres soldats et aux sauvages. Cette mesure sévère eut tout l'effet que le général Amherst s'en était promis. L'une des sœurs, que ce général prit ainsi sous sa sauvegarde, était vraisemblablement la sœur dite des Séraphins, Louise Catherine d'Aillebout des Musseaux, qui mourut en mission à Lachine, le 5 mai 1768, et fut inhumée le lendemain dans l'église de cette paroisse. On ne doit pas la confondre avec une autre sœur du même nom, Catherine D'Aillebout, dite de la Visitation, qui fut reçue à la profession quatre ans après, en 1772.

“ La mission de Lachine n'existe plus aujourd'hui, la population de cette paroisse ayant diminué au lieu de s'accroître vers la fin du dernier siècle, et les Sœurs missionnaires ne trouvant pas assez de matière à exercer leur zèle envers l'enfance, cet établissement fut transféré en 1784 à la Pointe Claire, où il n'y avait point encore eu de mission.”

Fin du Mémoire.

LE FORT REMY.

NOM DU FONDATEUR.

Cavelier de La Salle fut le premier habitant européen de Lachine. Ce fut lui qui jeta les fondations de ce qui, quelques années après, fut le village ou le fort de la Chine, aussi appelé le fort Remy.

Quel était le véritable nom de La Salle ?

Le correspondant de M. Sulte l'appelle "Robert Cavalier, chevalier de la Salle." M. Sulte le corrige et lui dit que son nom est "René Robert Cavalier, surnommé La Salle," et qu'il n'était pas chevalier.

Le 7 novembre 1667, il signe au mariage de Sidrac du Gué "Rene de la Sale." Dans un acte du 9 janvier 1669, il prend le nom de "sieur René de la Salle;" dans un autre du 10, celui de "Robert Cavalier, sieur de La Salle," nom que l'on trouve aussi dans ses lettres de noblesse du 13 mars 1675, dans les lettres patentes de sa seigneurie de Cataracoui à la date du 13 mai 1675, et dans les lettres patentes du Roi données le 12 mai 1678, l'autorisant à découvrir la partie occidentale de la Nouvelle-France (Margry, pp. 281, 283, 286, 337, 425, 426. *Vieux Lachine*, p. 21, 22.) Dans un autre acte du 3 février 1669, il comparait sous le nom de "Robert René Cavalier, sieur de La Salle" et il le signe: "R. René Cavalier La Salle, sr. De La Salle." (Greffé de Basset et Margry, t. 1 pp. 103 à 105) Le 28 juin 1678, il signe un billet à Paris, "Cavelier de La Salle." Dans deux actes du 1er et du 6 juillet 1669, il est présent sous le nom de "noble homme René Cavalier, sieur de La Salle," et il signe: "René Cavalier." (Basset et Margry, t. 1, p. 106.) Un mandat d'arrestation est lancé en 1680 par "Robert Cavalier, escuyer sieur de La Salle" et signé "de La Salle." (2 Margry 102) Le 11 août 1681, il signe son testament "Cavelier de La Salle" et s'y appelle "Robert Cavalier, escuyer, sieur de La Salle." (id. 164.) Dans une requête au sujet des extorsions commises contre lui

par Bellinzani, présentée aux commissaires du Roi en 1685, il dit. "Supplie très-humblement Robert Cavelier, escuyer, sieur de La Salle," et signe, "Cavelier de La Salle." (Margry, t. 1 p. 338.) Enfin dans plusieurs mémoires du temps, il est nommé tantôt "le sieur de La Salle" et tantôt "M. de La Salle." (Margry, t. 1, pp. 429, 435.) Sa correspondance, que l'on trouve à plusieurs pages de Margry, est invariablement signée "de La Salle." Dans une lettre que le Roi lui adressait en 1684, il l'appelle "Monsieur de La Salle."

Il est évident que Cavelier de La Salle n'était pas particulier à l'endroit de sa signature. Il n'est pas difficile cependant de découvrir, au milieu de toutes ces variantes de nom, que notre héros passait sous celui de "Cavelier de La Salle," ou tout simplement "de La Salle," "La Salle," et que son véritable nom était "Robert Cavelier, sieur de La Salle."

Il est né à Rouen et son acte de baptême se lit comme suit :

"Le vingt deuxième jour de novembre (1643) a été baptisé "Robert Cavelier, fils de d'honorable homme Jean Cavelier et "de Catherine Geest ; ses parrain et marraine honnestes personnes, Nicolas Geest et Marguerite Morice." (Margry, t. 1er p. 346.) D'où lui viennent le prénom de "René" et le surnom de "La Salle" ? Le 18 juillet 1684, il adressait une lettre à sa mère "Madame Cavelier, veuve," et la signait "de La Salle" (1 Margry 470.) Son frère abbé n'a été connu que sous le nom de "Jean Cavelier." Le *fac simile* de sa signature telle qu'elle est au bas de l'acte de vente de son domaine à Jean Millot passé le 3^e février 1669, devant Basset, se trouve au *Vieux Lachine*, p. 74. Il faut ajouter que quant au surnom de La Salle, Parkman, Gravier et Margry le font venir d'une propriété que les Cavelier avaient eue aux environs de Rouen.

DATE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA SALLE.

En quelle année de La Salle commença-t-il son établissement de Lachine ? Quelle est la date de sa concession ? Le correspondant de M. Sulte suppose que ce fut l'année "1666." M. Sulte dit "l'hiver de 1667-68." Je crois que le correspondant a raison. M. Sulte, affirme qu'en 1666, La Salle n'était pas encore sorti de France. Il ajoute qu'il tenait sa seigneurie de

M. Galinier qui devint supérieur du séminaire en novembre 1667. Mais Faillon, t. 3, p. 337, et Gravier, page 15, affirment qu'elle lui fut concédée par M. de Queylus, qu'il fût supérieur ou non. Voilà peut être pourquoi de LaSalle n'eut pas de titre écrit.

M. Sulte continue : " Ces concessions de terre à des habitants paraissent avoir eu lieu l'automne de 1668. En tout cas, rien ne prouve que La Salle ait fait beaucoup plus que de dresser des plans cette année 1668, la seule durant laquelle il fut en possession du domaine de la côte de Saint-Sulpice."

Le greffe de Basset, que j'ai consulté au greffe des tutelles à Montréal, constate que plusieurs concessions et mutations de propriété à Lachine furent faites en 1667 et même 1666. L'on y trouve une vente par Jean Chevalier à Mathurin Thibodeau du 29 décembre 1667 ; une autre de George Allain du 23 décembre 1667 ; une autre de Nicolas Moisan à André Rapin dit La Muzotte, (il signait Rapein) du 4 décembre 1667 ; une autre de Louis Fortier dit La Grandeur au même et de la même date ; une autre de Jacques Morin du 29 août 1667 ; enfin un acte d'échange du 11 mai 1670, entre René Cuillerier et Louis Homo, dans lequel les parties déclarent que l'une des terres échangées avait été concédée le 11 avril 1666. La description des immeubles et les noms des parties ne laissent pas de doute que ces concessions et mutations se rattachaient à la seigneurie de La Salle. Tous les titres de concession, tant ceux de 1666 et 1667 que de 1668, 1669 et après, ont été donnés par le Séminaire, de La Salle n'ayant pas de titre écrit. Ils étaient généralement émis sous la signature privée du supérieur et le plus grand nombre en est perdu. On en trouve quelques-uns dans les greffes des notaires du temps, entr'autres de Basset, Bourguine, Adhémar et LePailleur. Il faut ajouter qu'ils étaient souvent précédés d'un billet de location. Enfin, comme l'aliénation par le colon n'était guère possible avant qu'il eut défriché quatre arpents de terre en état de culture, on peut raisonnablement conclure que les ventes de l'année 1667 supposent une prise de possession remontant au moins à quelques mois.

Il existe d'autres preuves non moins positives que la concession d'un fief à de La Salle fut faite en 1666 et qu'il commença son établissement cette année même. Gravier, page 14, dit que de La Salle " se rendit au Canada au printemps de 1666 pour

chercher gloire et fortune." Margry, t 1, p. 330, cite un mémoire de sa famille au Roi, en 1677, où il est dit :— " Le sieur de La Salle, ayant toujours eu beaucoup d'inclination pour faire des découvertes et établir des colonies qui pussent être avantageuses à la religion et utiles à la France, passa en Canada en 1666, et commença la même année le village de la Chine, situé dans l'île de Montréal au delà de toutes les habitations Françaises. L'année 1667 et les suivantes, il fit divers voyages avec beaucoup de dépenses, dans lesquels il découvrit, le premier, beaucoup de pays au sud des grands lacs, entr'autres la grande rivière Ohio."

On sait, enfin, que de La Salle, outre le fief noble de plusieurs milliers d'arpents, obtint du Séminaire la concession en roture d'une terre de cinq arpents, située un peu plus haut, à l'endroit où est aujourd'hui l'écluse de Lachine. Au sujet du fief noble, le terrier du Séminaire ne fait mention que du titre écrit de son domaine particulier, que le Séminaire lui accorda le 9 janvier 1669. Ce titre était celui des 420 arpents qu'il avait détachés de la seigneurie et sur lesquels il avait construit une habitation. Mais au sujet de la terre en roture, le livre terrier dit que la concession en fut faite " vers 1666."

LE SITE DE L'HABITATION DE LA SALLE.

Je crois avoir démontré, dans mon *Vieux Lachine*, que l'établissement de La Salle se trouvait à l'endroit où fut bâtie l'ancienne église, près du pont du Pacifique. Cette preuve résulte de la convention de Millot avec le Séminaire au sujet du moulin à farine ; elle se trouve au livre-terrier et sur la plus ancienne carte de la côte, déposés dans les archives du Séminaire ; elle est écrite dans le mémoire des Sœurs, reproduit plus haut ; elle existe enfin dans l'acte de rétrocession de La Salle au Séminaire et de sa vente à Millot en janvier et février 1669. (*Vieux Lachine*, pp. 16, 21, Margry t. 1, pp. 103, 104, 107.) Hors de doute, la terre de Millot était à l'ancienne église. Le jour même où il l'achetait de La Salle, il en abandonnait " quatre arp. qu'il a cédés en superficie sur la devanture pour la construction de l'église et presbytère et du moulin des seigneurs," (*Vieux Lachine*, p. 16.) Le 16 avril 1687, il détachait de son fief 26 perches pour agrandir le jardin de M. Remy, le curé de la paroisse.

Comme je l'ai déjà observé, de La Salle n'avait pas de titre écrit de sa seigneurie de Saint-Sulpice, mais il en avait la possession. De là, la nécessité de la rétrocession du 9 janvier 1669. Par cette rétrocession, il remit au Séminaire, "la seigneurie " appelée Saint-Sulpice, située en la dite isle, au dessus du sault " Saint-Louis..., à la réserve qu'il se fait de sept arpents de terre " de large sur soixante de profondeur pour son domaine, au lieu " où il a déjà fait faire quelques défrichements de terre et basti- " ments commençant sur le bord de la Grande Rivière, fleuve " Saint-Laurent." Prix 1080 livres.

Ce domaine formait, je crois, la borne occidentale de sa seigneurie. En effet, les colons à l'est de ce domaine avaient seuls droit à la commune.

Le prix de cette rétrocession indique que les améliorations de La Salle en dehors des limites du domaine réservé étaient de peu de valeur. Le 3 février 1669, La Salle vend ce domaine à Millot pour 2800 livres. Il le décrit comme suit :

" La consistance de quatre cent vingt arpents de terre sise en " la dite isle, au-dessus du sault Saint-Louis, commençant sept " arpents de large sur le bord de la grande rivière ou fleuve " Saint Laurent, sur soixante arpents de profondeur, tirant au " nord, tenant d'un côté à la concession de Nicolas Moisan dit le " Parisien, d'autre costé à Pierre Perusseau (les deux voisins " de la terre de l'ancienne église), sur lesquels lieux il y a " environ dix ou douze arpents en culture défrichés, trois environ " de bois débité ou amassé, et huit ou neuf arpents parti débitté et " abattu, et ensemble les commencemens de bastiments et autre " généralement les dépendances de la dite terre présentement " vendue.....le tout en fief noble," etc., etc.

Nous avons sous les yeux trop de mutations et d'actes de toutes espèces, tant dans les greffes des notaires que dans les délibérations de la fabrique de Lachine, pour pouvoir douter que la terre de Jean Millot ne comprît le domaine réservé de M. de La Salle, et que ce domaine ne formât ce que l'on a appelé pendant près de deux siècles la terre de l'église ou des Mallette, aujourd'hui la propriété des Pères Oblats et de leurs voisins à l'ouest, le Pacifique et les héritiers Mooney. C'est là, près du chemin de fer du Pacifique et du chemin public, que le patriotisme élèvera, un de ces beaux jours, un monument au premier habitant Européen de

Lachine. Son ancien domaine de Lachine vient d'être divisé en lots de ville que l'on a appelés avec raison "La Salle." La population de cette ville encore au berceau élèvera ce monument.

A l'époque de la vente à Millot, en 1669, il n'y avait ni moulin ou redoute, ni palissade de pieux. Les actes ne font aucune mention de cette palissade, quoique les notaires du temps ne manquaient jamais de la faire. D'ailleurs, de La Salle le déclare lui-même dans les actes; il n'a que 10 à 12 arpents en culture, quelques arpents abattus "et ensemble les commencemens de "bastimens." Le mot "culture" veut nécessairement dire qu'elle avait été faite antérieurement, au moins durant la saison de 1668 et peut être celle de 1667. Ces commencemens de bâtimens étaient de bois, car s'ils eussent été faits de pierre, le notaire Basset n'aurait pas manqué de donner ce détail selon son habitude. Pour la même raison, ces bâtimens ne formaient pas un fort, dont la nécessité ne s'imposait pas encore, vu la paix qui régnait avec les Iroquois, et en vue du but que de La Salle se proposait, savoir la construction d'un village et d'un fort, ils n'étaient que des commencemens de bâtimens. Ils formaient purement et simplement une "habitation," ainsi que de la Salle les désigne dans le reçu du prix de vente qu'il donna à Millot et qui se trouve au bas de l'acte de vente. (Margry, t. 1, p. 105; *Vieux Lachine*, p. 22.) Dans une relation officielle des entreprises de La Salle, on lit: "Il acheta une *habitation* dans l'isle de Montréal, à l'endroit appelé la Chine." (Margry, t. 1, p. 436.)

HABITATION DE LA SALLE.

Cette habitation devait consister en une maison, une grange pour recevoir sa petite récolte et une étable formant partie de la grange, puisque dans le plan des lieux fait par de Cathalogne, vingt ans plus tard, la maison et la grange sont seules indiquées, (*Vieux Lachine*, p. 73.) Ajoutons que de La Salle récoltait aussi sur sa ferme en rotûre, sans y avoir de maison. C'est ce que constate la vente qu'il en fit à MM. Le Ber et Le Moynes: "Et ensemble tous et chacun des bastimens construits sur icelle "pièce de terre, leurs appartenances et dépendances et friches "pendant par les racines." Prix 660 livres. Pas de mention d'une maison.

L'on peut se faire une idée de ces habitations primitives, lorsque l'on sait que Nicolas Moisan, un des voisins à l'ouest de La Salle, n'avait le 10 août 1670 " qu'une cabane de pin couverte de planches."

Le 1er Mai 1674, il n'y avait sur la terre de Pérusseau, le premier voisin à l'est de Millot, " qu'une cabane qu'a présentement bâtie le dit Pérusseau."

Le 26 avril 1676, sur la terre de Jean Fournier dit Chevalier, deuxième voisin à l'est, il n'y avait qu'une petite "cabane," bâtie depuis le 31 décembre 1674. Avant cette dernière date, il y avait un " hangar de pieux." (Vente par Chevalier à Pérusseau, 31 décembre 1674.)

Le 7 janvier 1674, Vincent Chamaillard avait sur sa concession du bas de la côte, " une cabane de bois de pièces sur pièces " couverte de madriers et écorce et un hangar de pieux."

Le 5 janvier 1676, Mathurin Thibodeau acheta la terre voisine à l'est de Jean Brillon dit LaBonté " et un hangar aussi de " pieux couvert d'écorce, construit sur la dite concession." Tous ces actes sont au greffe de Basset.

Le lecteur est-il curieux de connaître l'intérieur de ces logements souvent sans plancher. Qu'il lise la description qu'en fait un procès-verbal du fort Niagara, cité textuellement au tome 5 de Margry, page 4. Parlant de la cabane du commandant, il est dit qu'elle a " une bonne cheminée, une porte et deux fenêtres garnies de leurs gonds, pantures et serrures, laquelle " cabane est couverte de quarante-quatre planches de sapin, " six autres planches ajustées dans le dedans, avec une espèce " de bois de lit." Une autre cabane a " deux chambres qui ont " chacune leur cheminée lambrissée de planches et chacune une " petite fenêtre et trois bois de lit, couverte de planches de " sapin."

Il ne faut pas croire que le logement de La Salle n'était qu'une cabane. Il nous dit lui-même dans un contrat du 16 décembre 1668, que c'était une maison. (Faillon t. 3, p. 298.) Le prix payé par Millot, 2800 livres, indique que cette maison et les bâtiments commencés étaient assez spacieux et importants, la terre valant peu de chose. La Salle rétrocède en effet toute sa seigneurie pour 1080 livres, y compris les améliorations, telles que chemins et ponts. Il vend sa ferme en retour pour 600 livres. En

1685, cette terre en roture vendue à M. Le Ber et Le Moynes, sur laquelle ils avaient construit, en 1671, une maison et un hangar de pierre couverts de bardeaux (1) ne fut évaluée à l'inventaire de Le Moynes qu'à 2000 livres, la terre ne valant presque rien, ajoute l'inventaire. (Histoire de Longueuil, p. 40, 77.)

La Salle occupa sa seigneurie de 1666 à l'hiver de 1669. Mais quand a-t-il construit son habitation de Saint-Sulpice ? Elle existait à l'automne de 1668 : dans un contrat du 16 décembre 1668, La Salle dit : *Fait en notre maison de la côte Saint-Sulpice.* (Faillon, t. 3. p. 298.) Il venait de rentrer chez lui après avoir passé deux mois à la ville dans la maison du sieur Claude Robutel de Saint-André, suivant bail devant Basset, à la date du 15 novembre 1668. Son habitation a dû être construite durant l'été ou l'automne de 1666, pour permettre le défrichement que nécessitait une culture de 10 à 12 arpents, en sus de 11 à 12 arpents défrichés, mais non en culture. Le mémoire de sa famille au Roi, que nous avons cité plus haut, dit formellement qu'il commença le village de Lachine en 1666.

DE LA SALLE A L'OUEST.

Voilà ce qu'était l'établissement de La Salle à Lachine. Il est évident que les messieurs du Séminaire, où était l'abbé Cavelier, son frère aîné, voulaient favoriser de La Salle. Mais l'ont-ils pris au sérieux ? Il était jeune, enthousiaste et audacieux. La passion de faire fortune et de parvenir à une réputation brillante le porte à viser vers l'inconnu,—l'ouest et le passage à la Chine. Un de ses compagnons de voyage atteste qu'il était allé à la Louisiane "avec feu de La Salle pour avoir facilement de " l'or en très grande quantité et à peu de frais." (6 Margry, 167.) M. de la Barre écrivait de lui "que la tête luy a tourné" et qu'il veut "se faire un royaume imaginaire." (2. Margry, 336.) D'un autre côté, un de ses amis atteste qu'il est irréprochable "dans ses mœurs, réglé dans sa conduite, et veut l'ordre parmy " ses gens. Il est savant, judicieux, politique, vigilant, infatigable, sobre et intrépide. Il entend suffisamment l'architecture " civile, militaire et navale, ainsi que l'agriculture, et parle ou

(1) Cette maison et ce hangar existent encore et sont en la possession de la famille Wilgrees depuis au delà de cinquante ans. Il sont probablement les plus anciens bâtiments de l'isle de Montréal.

“entend quatre ou cinq langues des sauvages et a beaucoup de facilité pour apprendre les autres.”

Ses variations de nom et même de signature indiquent un esprit changeant, peut-être irréfléchi. Aussi le Séminaire lui refusa-t-il tout d'abord un titre écrit. Ce n'est seulement lorsqu'il se décide d'aller plus loin, à la découverte de pays nouveaux et pour l'aider à poursuivre ses nouvelles entreprises, que le supérieur lui passe un acte de son habitation. Voici ce que dit d'ailleurs M. de Galinée, dans la relation de leur voyage. Ce fut en ce lieu (Québec) que M. de Courcelles le pria (M. Dollier) de vouloir s'unir avec M. de La Salle, frère de M. Cavalier, pour faire ensemble le voyage que M. de La Salle avait prémédité depuis longtemps. M. de Galinée exprime la crainte que son humeur, qu'on connaissait assez légère, le pourrait bien porter à les quitter à la première fantaisie. (Margry, t. 1, pp. 114, 115.) M. de Galinée ajoute que dès l'automne de 1668, plusieurs Iroquois, venus à Villemarie pour faire la traite, avaient demeuré fort longtemps chez M. de La Salle et lui avaient dit tant de merveilles de la rivière de l'Ohio, qu'ils enflamèrent en luy plus que jamais le désir de l'aller voir, p. 116. M. Dollier, M. de Galinée et de La Salle partirent ensemble de la côte Saint-Sulpice, le 6 juillet 1669. L'expédition se composait de quatre canots d'écorce et quatorze hommes, équipés par de La Salle, trois canots et sept hommes engagés par le Séminaire, et deux canots conduits par les Iroquois qui avaient hiverné chez de La Salle et servaient de guides.

L'acte d'engagement de Charles Thouionnier, compagnon de La Salle, reproduit en partie dans Margry, t. 1, p. 106 et dont on voit l'original entier au greffe de Basset, 1er juillet 1669, constate que ce voyage était aux nations sauvages et esloignées, tant du costé nord que du sud, qu'il devait durer jusqu'au 20 octobre 1670 et qu'enfin de La Salle avait l'intention de faire un second voyage aussitôt qu'il serait besoin. La Salle avait, en effet, entièrement abandonné son établissement de Saint Sulpice et sa ferme en roture, qu'il vendit à MM. LeBer et LeMoyné, le jour même de son départ. L'engagement de Thoulonnier fut signé à Villemarie en la maison du sieur de La Salle. Il s'était éloigné pour toujours de Saint-Sulpice, peu de temps après la vente à Millot, pour descendre à Québec et faire ses prépara-

tifs de voyage. A compter de cette époque, on le voit toujours à l'ouest et au sud où il fit plusieurs voyages qui lui ont valu, à tort ou à raison, (nous ne voulons pas examiner ce sujet de controverse historique,) le titre glorieux de *découvreur du Mississipi*, et ce n'est qu'en passant qu'il revient à Villemarie. Quelques uns de ses colons de Lachine le suivirent dans ces expéditions lointaines, entr'autres Jean Michel, chirurgien, Olivier Quesnel, (1) armurier, Jean Boursier dit Lavigne, Frs Brunet dit le Bourbonnois, Vivien Magdelaine dit La Doucour, François Prud homme, Charles Ptolomé et son frère abbé. Jean Cavelier-Ptolomé se noya le 30 avril 1679 au Sault Saint-Louis, en présence du sr Jean Beslot, dit le registre de Villemarie, "com mis de M. de La Salle". Inutile de dire que ces expéditions étaient pleines de dangers, faites comme elles l'étaient, dans des canots d'écorce ou autres semblables embarcations, conduits par une poignée d'hommes, à travers de vastes contrées inconnues et peuplées de nombreuses tribus sauvages et guerrières. En 1686, M. Henri de Tonty, un de ses anciens compagnons, descendait le Mississipi, avec un parti de 26 voyageurs déterminés, à la recherche de La Salle, dont on n'avait pas de nouvelle depuis au-delà d'un an. Deux habitants de Lachine faisaient partie de cette expédition ; c'étaient Jean Roy et le brave René-Cuillerier, propriétaire du fort Cuillerier, (3 Margry, 555.) Enfin le 18 mars 1687, de La Salle fut assassiné par un des siens au golfe du Mexique. Un arrêt du Conseil Supérieur de Québec, du 11 octobre 1688, relate que Jacques Bourdon, Escuyer, sieur d'Autray, avait été un de ses compagnons de voyage pendant 12 à 14 ans, "à la découverte de la mer du Sud." Il est évident, à la lecture de l'arrêt, que le sort de La Salle n'était pas encore connu. (Jug. et Dél. vol. 5, p. 249 ; 1 Margry 594.)

MATHIEU SAGEAN.

Longtemps après la mort de La Salle, en 1700, un aventurier fameux, se disant natif de Lachine, île de Montréal, demanda à la Cour de France de continuer ses découvertes. Il donna son nom comme étant Mathieu Sagean, ancien compagnon de La Salle. Le Sueur affirme l'avoir connu en Canada sous le nom

(1) Olivier Quesnel dit Tourblanche est l'ancêtre des Quesnel de Lachine et de la Pointe-Claire.

de Mermande, mais il ajoute, que sa relation que l'on trouve au 6e tome de Margry, page 95 et suivantes, est suffisante " pour le convaincre de fausseté." Sagean raconte entr'autres choses, qu'après une longue absence avec le sieur de La Salle, il revint à Lachine une quinzaine de jours après le massacre du 5 août 1689 ; qu'il avait eu la douleur d'y apprendre à son arrivée que son père, Jean Sagean, sa mère, trois frères et deux sœurs avaient été massacrés ; qu'il se joignit aussitôt au parti de 400 Français envoyés à la poursuite des Iroquois ; qu'ils les attaquèrent aux Cascades, " au bord de la rivière de Cataracouy, du costé de l'est, " où ces anthropophages estoient occupés à se régaler du corps " des François qu'ils avoient massacrés au dit quartier de la " Chine ; du nombre desquels estoit un nommé le chevalier " Baudry, qui avait mieux aimé se tuer luy-mesme de son épée " que de tomber entre leurs mains." Sagean ajoute qu'un combat sanglant s'en suivit qui dura plus de six heures, après quoi, les Iroquois prirent la fuite et furent poursuivis par les Français pendant plus de 20 lieues, jusqu'au lac Champlain. Tout ce récit n'est qu'une fiction. Le nom de Sagean ou Mermande ne figure pas aux registres de Lachine ou au " Dictionnaire Généalogique " de Mgr. Tanguay. Il n'y a pas eu de combat aux Cascades et pas de parti de Français pour poursuivre les Iroquois aux Cascades et jusqu'au lac Champlain.

ORIGINE DU NOM LACHINE

Que le nom "Lachine" ait été imposé à la seigneurie de M. de La Salle, comme critique ironique de l'expédition manquée de 1669, cela semble ne plus souffrir de contradiction. Aux preuves de M. Sulte et celles que donne mon *Vieux Lachine*, j'en ajouterai de nouvelles. On sait que de La Salle appela sa seigneurie " Saint-Sulpice."—C'est le nom qu'il lui donne dans les actes de vente de 1669. Dans un bail du 15 novembre 1668, Basset, notaire, il prend la qualité de " noble homme, seigneur de Saint-Sulpice." C'était le nom de son domaine jusqu'à son départ pour les pays d'en haut, le 6 juillet 1669, à la recherche d'un passage au Japon et à la Chine. Dans l'automne de la même année, ses hommes reviennent à Saint-Sulpice sans leur chef, qui s'était séparé d'eux au lac Érié, pour aller hiverner avec les sauvages de l'Outaouais, nos alliés. Un acte de vente de Pierre Tabault, un des colons de

La Salle, à Jean Roy, passé devant Basset le 26 février 1670, ne fait aucune allusion au nom de la Chine. Mais dès le 11 mai 1670; dans l'acte d'échange (Basset) entre René Cuillierier et Louis Homo, un des immeubles échangés est décrit "une concession au lieu dit la Chine," de 3 arpents sur 20, "ensemble dix arpents de terre au dit lieu de la Chine, à prendre dans la prairie," c'est-à-dire la commune qui se trouvait au bas de la côte, à l'endroit où se trouve l'aqueduc de Montréal. Puis le 11 juin 1670, (Basset, notaire) Jean Millot et sa femme s'engagent envers le Séminaire de faire construire un moulin à farine "sur cette concession que les dits Millot et sa femme ont acquis du Sr de La Salle au dit Montréal, au lieu de la Chine ainsi appelé." Le 10 août 1670, Nicolas Moisan vend à Mathurin Thibodeau "une concession au lieu dit la Chine." Enfin, on trouve au greffe de Basset un marché et devis à la date du 8 septembre 1670, par lequel Jean Millot, "habitant de ce lieu, au lieu de la Chine," donne à l'entreprise la construction du moulin à farine. Ce sont les plus anciennes mentions du nom. Les registres de l'état civil ne l'ont adopté que plus tard, en 1673. *Vieux Lachine, page 23*

C'est donc durant l'automne de 1669 ou l'hiver de 1670, au retour de l'expédition manquée, que notre paroisse reçut, d'un commun accord, le nom de "la Chine." Dollier de Casson nous dit que le nom fut donné pendant l'hiver, bien qu'il fasse erreur sur l'année. Je doute fort qu'il ait été propagé par M. Dollier qui, parti de la côte Saint-Sulpice, le 6 juillet 1669, avec M. de Galinée et de La Salle, passa l'hiver de 1670 dans les pays d'en haut, loin de Villemarie.

LE FORT DE LACHINE, AUSSI APPELÉ FORT REMY,
JEAN MILLOT.

La tâche de remplir les obligations de La Salle envers le Séminaire retomba sur Jean Millot, acquéreur de sa terre. A titre de seigneur, de La Salle s'était obligé de construire un moulin seigneurial et un fort sur son domaine, de manière à protéger les colons de la côte. Comme je l'ai dit, les titres de concession de cette époque sont rares, étant généralement sous seing privé. Aussi presque à chaque entrée du livre terrier, il est dit que le titre de concession manque. Je viens de parcourir celui

de Pierre Gauthier dit Sagouingara, signé sous seing privé par M. de Queylus, le 31 mai 1671, et déposé au greffe de Bourguine, notaire à Villemarie, en l'année 1685; il y est déclaré qu'elle était voisine de celle de Charles LeMoynes, la terre en roture vendue par de La Salle à MM. Le Ber et LeMoynes, et que la concession "est faite à la charge d'avoir feu et lieu dans le village de la dite côte." Ajoutons que cette condition ne se trouve pas dans tous les titres.

Dès le 11 juin 1670, Jean Millot s'obligea envers le Séminaire de construire le moulin seigneurial à farine qui devait en même temps servir de redoute et le 8 septembre de la même année, il passait marché avec une société d'entrepreneurs pour le bâtir. Ce moulin à vent était en effet parachevé le 1er mai 1671; il était situé sur le bord de la côte, en avant de l'endroit où furent plus tard élevés le presbytère et la chapelle de bois, à petite distance de la ligne d'en bas du domaine, en face des Pères Oblats de nos jours. Il était en maçonnerie, avec meurtrières chaque côté des portes, couvert de bardeaux et il avait enfin la forme de tous les moulins à vent. Il coûta mille écus. Millot agrandit la maison de La Salle et fit enclore de pieux de cèdre son établissement et le village tracé par de La Salle pour la sûreté des habitants et la protection de son commerce. Des bastions en bois flanquaient les quatre coins de la palissade d'où le canon était tiré pour annoncer l'approche des Iroquois. Tous ces travaux furent faits en 1670, 1671 et 1672. On trouve au greffe de Basset plusieurs quittances des entrepreneurs, entr'autres une de Dany du 25 janvier 1673, et une autre de Bonnier, du 19 février 1674. En même temps, 1672, M. de Frontenac faisait réparer la route qui conduisait le long du fleuve de Villemarie à Lachine.

Faillon nous dit enfin que le 2 septembre 1673, Jean Millot abandonna le moulin au Séminaire comme une charge insupportable, moyennant le remboursement de la somme dépensée.

Le fort, ainsi construit par Millot, prit de suite le nom de "la Chine," qu'il garda, à l'exclusion de tout autre, jusqu'à la construction de l'église en 1676. En 1681, s'il faut en croire le recensement de cette année, Millot avait 170 arpents en valeur.

L'ANCIENNE ÉGLISE DE LACHINE.

Pendant les premières années, les habitants de la côte étaient desservis par les messieurs du Séminaire, qui d'ordinaire célébraient la messe dans la maison d'un des colons. Du temps de M. de La Salle et jusqu'à l'année 1676, la messe a dû être dite à la mission de la Présentation et quelquefois dans la maison de La Salle ou de Millot, et dans celle d'un colon du bas de la côte de la Chine, près du fort, nommé Jean Fournier. M. Remy dit dans une note écrite en tête des registres que "Lachine fut desservi du dit lieu de la Présentation depuis l'année 1673 jusqu'à l'année 1675." En été, le missionnaire ne pouvait s'y rendre qu'en canot. Un dimanche de mai 1675, le canot chavira et le missionnaire, M. Bailli, dû se sauver à la nage ; mais le canotier, nommé George Allain, se noya. Cet accident détermina le Séminaire à construire une chapelle à Lachine même. M. Guyotte, prêtre du Séminaire, fut chargé de cette entreprise. La chapelle fût construite en bois dans l'enceinte du fort, par Pierre Gaudin dit Châtillon, cultivateur et charpentier du bas de la côte. Elle fut ouverte au culte le Jeudi-Saint 1676. A la demande des paroissiens, elle fut dédiée à Dieu sous le vocable *des Saints Anges*. Le registre de Villemarie du 4 octobre 1677, dit que Vincent Alix est "habitant de la Chine, isle de Montréal, paroisse des Saints-Anges." Comme il n'y avait pas encore de presbytère, un certain nombre des actes de l'état civil avaient lieu à la ville ou à la Présentation.

C'est cette chapelle de bois qui servit d'église paroissiale de 1676 à 1791, époque où l'on bâtit la "grande église en pierre" dit le registre de Lachine, près du site de l'ancienne chapelle : elle n'a été démolie qu'en 1869.

M. Pierre Remy, prêtre du Séminaire, l'ancien supérieur des Sœurs de la Congrégation, en fut nommé le premier curé le 10 novembre 1680. M. Remy, né à Paris, était venu au Canada sous diacre, le 1er juin 1671 : il fut ordonné prêtre le 31 mai 1676. Le fort ne tarda pas à prendre le nom de ce zélé et généreux pasteur : il le garda dans la suite des temps indistinctement avec celui de l'Eglise ou de la Chine.

On lit dans les "Mandements des Evêques," année 1683, vol. 1er, p. 128 :—"Monsieur Remy, prêtre de Saint-Sulpice, dessert

“ la Chine, le haut de l'Île de Montréal et Châteauguay ; il fait sa résidence à la Chine.

“ Il y a 60 familles et 255 âmes. Il y a une chapelle de 36 pieds de long et de large.

“ Elle est dédiée aux Saints-Anges ; il y a un presbytère.

“ *Haut de l'Île* — Le haut de l'Île est distant de la Chine de 5 lieues. Il y a 18 familles et 59 âmes ; on y dit la messe dans une maison particulière, y ayant ni chapelle ni presbytère. ”

J'ai raison de croire que l'assertion, contenue dans le mémoire des Sœurs, que le curé de Lachine continua de résider à la Présentation, au moins jusqu'à l'année 1685, est exacte. Le presbytère de bois ne fut construit qu'après le 5 avril 1680 : (Voir *Vieux Lachine* p. 27) durant cette année-là même, dit le mémoire des Sœurs. Jusqu'à l'année 1685, il n'aurait servi que de résidence passagère au curé qui continua d'habiter la Présentation. C'est ce que semble dire un billet annexé au titre de concession de Jacques Morin, déposé au greffe de Bourguine, 1685, et qui se lit comme suit : “ Jacques Morin m'ayant dit qu'il avait perdu le billet que je lui ai donné de son habitation par ordre de Monsieur Dollier, il y aura trois ans l'automne prochain, et me priant de lui en donner un autre pour en faire faire le contrat, je lui ai accordé le présent billet de quatre arpents de front sur vingt de profondeur, aux charges et conditions ordinaires. En foy de quoy je luy ay signé le présent en la Présentation le 28ième juillet 1685 (Signé), Remy curé de la Chine.”

On verra plus loin, en parlant du fort de la Présentation, que le 7 septembre 1685, le domaine de la Présentation fut cédé par le Séminaire à Agathe de Saint-Pierre, épouse de Pierre le Gardeur, sieur de Repentigny, et qu'il était livrable au nouveau propriétaire à Pâques de 1686. Il faut donc supposer qu'à partir de cette date, le curé résida au fort de Lachine et que les Sœurs n'ont occupé qu'une partie du presbytère. Aussi l'édifice continua-t-il d'être connu sous le nom de presbytère, ce que constate le plan de M. de Cathalogue de 1689. *Vieux Lachine*, p. 73.

Lors du massacre, le fort Remy comprenait le moulin à vent, servant de redoute, le presbytère, l'église, la maison de Millot— autrefois celle de La Salle, une grange et les bâtiments néces-

saires à la garnison et aux colons; le tout était enclos d'une enceinte de pieux de cèdre flanquée de bastions.

Il est dit dans le mémoire des Sœurs que la vieille église en pierre a été bâtie par M. Remy, en 1701, en dehors de la palissade de pieux du vieux fort.

La note au bas de la photographie de cette église, écrite par M. Piché, curé de Lachine, constate qu'elle était dans le fort Remy. Je l'ai acceptée sans examen dans mon *Vieux Lachine*; si l'église a été bâtie en dehors de l'enceinte du fort, (ce qui n'offrait aucun inconvénient puisqu'on était alors en paix avec les Iroquois), elle le fut à proximité. Elle n'était pas éloignée du chemin de la côte Saint-Paul de plus d'une couple d'arpents. Une nouvelle enceinte a dû être construite sans délai de manière à protéger l'église, le nouveau couvent et les maisons des particuliers, car vous verrez à la page 20 du *Vieux Lachine* que Cuillierier acheta un quart d'arpent de Jean Millot "dans le fort la Chine": ensaisiné le 3 mars 1710. On lit enfin dans un acte de vente passé devant Le Pailleur, le 17 avril 1717, que Marie Lucault, veuve de René Cuillierier, vendit à son fils Joseph, la juste moitié "d'un emplacement et maison "de la communauté qui a existé entre elle et le dit défunt "sieur Cuillierier, son mary, sise à la Chine dans le lieu appelé le fort Remy..... qu'il avait acquise des Sœurs Séculières de la Congrégation de Notre-Dame."

M. JOHN FRASER ET "CANADIANA" AU SUJET DE
L'HABITATION DE LA SALLE.

Notre estimable concitoyen, M. John Fraser, n'a pas été convaincu par mes données au sujet du site de l'habitation de La Salle. Il a continué d'écrire dans la presse qu'elle se trouvait sur sa propriété, au bas de la côte de Lachine, près de l'aqueduc de Montréal. Il a même consacré tout un chapitre de son livre *Canadian Pen and Ink Sketches* au soutien de son idée. Il faut avouer qu'elle est toute sentimentale, mais qu'elle n'est appuyée sur aucune preuve. Il cite Parkman; mais ce savant historien n'a jamais avancé que l'établissement de M. de La Salle était au bas de la côte, à l'endroit connu plus tard sous le nom de "fort Cuillierier." Parkman nous dit, au contraire, que, de sa maison, de La Salle pouvait contempler, à l'ouest, toute la largeur du lac Saint-Louis,

bordée des épaisses forêts de Chateauguay et de Beauharnois. Ce spectacle, il pouvait l'avoir, non pas de la propriété Fraser près du rapide, mais de celle des Oblats, qu'il possédait sur toute sa devanture, et non pas en arrière seulement, ainsi que M. Fraser se l'est imaginé bien à tort, en lisant mon *Vieux Lachine*. La réserve de deux arpents de front sur deux de profondeur pour l'église et le presbytère ne fut faite qu'avec Millot, son successeur.

Et puis, ajoute M. Fraser, où est la terre de 420 arpents au site de l'ancienne église ? Mais c'est précisément ce dont Jean Millot s'est plaint au Séminaire et ce qui a amené l'arpentage et l'arrangement contenus dans le procès verbal de M. de Cathalogne du 2 mars 1689, page 25 du *Vieux Lachine*. Cette pièce à elle seule est la preuve complète et irréfutable du site du domaine de 420 arpents vendu par La Salle à Millot.

Il est bon de la répéter ici :

“ L'an mil six cent quatre-vingt-neuf, le deuxième jour de
“ mars, par mandement de Mons. François Dolier de Casson,
“ prestre supérieur du Séminaire de Montréal.....je soussigné
“ Gédéon Cathalogne, enseigne de la compagnie de monsieur
“ de Subercase, me suis exprès transporté au lieu de la Chine,
“ en la dite isle, pour remplacer au dit Milot les terres qu'il a
“ acquises tant du sieur de La Salle et de Nicholas Moisan dit le
“ Parisien, que celles que feu monsieur l'abbé Queylus lui avait
“ promises pour les quatre arpents que le dit Milot avait relas-
“ ché en faveur de la chapelle et moulin du dit la Chine; et pour
“ ce faire, j'ai commencé à une certaine borne qui fait la sépa-
“ ration de la terre du dit Milot et de celle du nommé Louis
“ Fortier, aussy habitant du dit la Chine (voisin de Le Parisien)
“ où.....j'ai trouvé la quantité de sept arpents et neuf perches
“ de front, moins quelques pieds, pour le dit Milot, qui joint la
“ terre de Pérusseau (voisin à l'est de Millot aujourd'hui Bélanger)
“et comme il est porté en son contrat d'achat du dit
“ sieur de La Salle, qu'il doit prendre sept arpents de front sur
“ soixante de profondeur, et par le contrat du dit Moisan, il doit
“ prendre deux arpents de front sur trente de profondeur, qui
“ font la quantité de neuf arpents de front.....néanmoins, par
“ accomodement entre les messieurs les seigneurs et le dit Milot,
“ ils sont convenus que le dit Milot ne prendrait que huit

“ arpents de front sur soixante de profondeur, à commencer au fleuve St-Laurent, à la ligne d'esquerre, à cause de la pointe qui fait la figure irrégulière.....qui est trois arpents et trois perches moins de ce qui lui faut, mais la devanture lui en fournit trois arpents pour cest effet depuis une borne que nous avons plantée qui fait le commencement de l'alignement qui joignent le presbytère et le jardin ; ensuite nous avons continué la ligne sus-nommée en tirant au nord est, presque au commencement du triangle.” etc.

Enfin, s'écrie M. Fraser, la propriété Fraser est la seule de la côte de Lachine qui aie 420 arpents. Mais ce fait ne suffirait pas pour créer même une présomption qu'elle forme le domaine de M. de La Salle. Les titres démontrent que ce domaine était à l'ancienne église, où se trouvent aujourd'hui les Pères Oblats, le Pacifique et les héritiers Mooney ; et l'arpentage qui en fut fait en 1689 établit qu'il y a eu erreur dans la superficie de ce domaine. La preuve écrite qui résulte de ces données certaines et précises ne peut disparaître devant une simple présomption.

Je n'ai pas l'arpentage des terres de la succession Fraser, mais le cadastre officiel de la paroisse de Lachine, fait par le gouvernement de Québec, leur donne plus de 420 arpents, savoir 487 arpents. C'est ainsi que la présomption même disparaît.

“ Canadiana,” vol. 2. p. 7, revue historique disparue trop tôt, est de l'avis de M. Fraser. Elle s'appuie sur la carte Bellin de 1744. “ A doubt,” dit-elle, “ has been raised as to the location of La Salle's fort and home, whether in the present Fraser homestead as Mr. Fraser has already stated, or near the side of the present town as Mr. Girouard supposes. It is reasonable to infer that the Lachine of 1774 and not the Lachine of 1889 was the home of the gallant La Salle, and that Fraser's statements based on tradition is apparently confirmed by Bellin's map which shows the site of Lachine with church, mill and fort to the south of the present canal.”

Je n'ai pas dit que le fort Remy était près de la ville actuelle, ni au nord du canal. J'ai toujours soutenu qu'il était au sud et même à plusieurs arpents de distance. La carte la plus ancienne de la côte, qui existe aux archives du Séminaire et que j'ai publiée dans le *Vieux Lachine*, fait voir que le fort était près de

l'ancien chemin de la côte Saint-Paul et distant à peu près de quinze arpents de la ville de nos jours.

On ne peut pas d'ailleurs toujours juger des distances par ces anciennes cartes, même lorsqu'elles ont été faites sur les lieux, à plus forte raison lorsque, comme la carte Bellin, elles ont été dressées dans les bureaux publics à Paris, sur des documents qui y étaient déposés. Souvent, elles manquaient non-seulement de précision, mais contenaient des inexactitudes et omissions sérieuses. Comment peut-on croire qu'il en soit autrement, lorsque l'on considère l'étendue et la situation des pays à parcourir et à arpenter ?

Ainsi la carte Bellin indique le canal de Lachine, comme terminé. Il fut seulement commencé à une ou deux reprises par le Séminaire, en 1700 et après, et à un autre endroit que celui indiqué sur cette carte, en bas et non en haut de la pointe à l'Angliche. C'est ce que montrent la carte de Léry de 1733 et celle de la Morandière de 1750, et d'autres que l'on peut consulter à la bibliothèque du Parlement à Ottawa. Celle de M. de Léry dit : " Ce canal fut commencé par les messieurs du Séminaire qui l'ont abandonné, n'ayant pu l'approfondir à cause du roc." Celle de la Morandière ajoute qu'elle est faite " pour servir d'éclaircissement du canal projeté et commencé pour venir de Lachine à Montréal, canal qui paraît naturel et dans lequel on passe quand l'eau est haute."

La carte Bellin indique un fort près de la terre de l'écluse sous le nom de " ft à l'Angliche," tandis que ce fort n'est indiqué sur aucune autre carte et n'a jamais existé. C'est la " pte. à l'Angliche " que l'on aurait du dire. Les autres cartes, la Collection de Manuscrits et les registres de Lachine ne font mention que des forts Cuillerier, Remy, Rolland et la Présentation. T. 1er pp. 569, 570, 594 ; *Vieux Lachine* p. 41, 46 ; Jug. et Dél t. 4. p. 1080, 1084, 1106 ; t. 5, pp. 108, 130, 156, 160, 293.)

Une carte de 1721, reproduite par Morin, *Vieux Montréal*, indique les quatre forts de Lachine, savoir celui de Gentilly, connu aussi sous le nom de la Présentation, le fort Rolland, le fort Remy et le fort Cuillerier ; mais elle place le fort Gentilly à la pointe inférieure de la Grand'Ance, tandis qu'il était vis-à-vis l'île Dorval. Elle indique l'église de Lachine en dehors du fort Remy, tandis qu'elle était certainement au dedans.

Pareillement, la carte Bellin localise le moulin de l'église en dehors du fort Remy et signale un "fort de la Grand'Ance" qui n'a jamais existé. La carte de Léry de 1728 indique la Présentation, mais non le fort Remy ni le fort Rolland. Celle du même ingénieur de l'année 1733, au contraire, donne le fort Rolland et l'église de Lachine, mais non le fort Remy, ni le fort Cuillierier. C'est ainsi que des cartes faites sur les lieux contiennent des lacunes et des erreurs importantes.

Enfin, s'il faut ajouter foi aux cartes, et il faut avouer qu'elles sont d'une grande valeur et qu'elles doivent être consultées, pourquoi rejeter la carte ou le plan de Lachine fait par de Cathalogne, le 2 mars 1689, et qui se trouve aux pages 25 et 73 de mon *Vieux Lachine*. Il est accompagné d'un procès-verbal minutieux des lieux. Sur le plan vous voyez en toutes lettres le site précis de l'église, du presbytère, du moulin, de la maison et de la grange de Millot. Puis le procès-verbal explique que ce site faisait partie du domaine de 420 arpents achetés de M. de La Salle. Le terrier et la carte la plus ancienne de la seigneurie de la côte de Lachine en disent autant. (*Vieux Lachine*, p. 16 et 50.) La preuve est complète et ne laisse rien à désirer.

Une autre erreur de *Canadians* c'est de supposer que de La Salle avait construit un fort. Cette erreur passée à l'état de légende a été démontrée avant aujourd'hui, et s'il fallait la réfuter, je crois que ce qui précède suffirait pour établir qu'il n'y avait sur la propriété de La Salle que des commencements de bâtiments ou une simple habitation.

Quand le fort Remy a-t-il été démoli? Certainement avant le siècle que nous terminons. Il existait très probablement en 1744; car il est indiqué sur la carte Bellin. Il est probable qu'il disparut peu de temps après la cession. L'Iroquois cessant d'être notre ennemi, la nécessité de ces forts, toujours à charge au gouvernement, ne se faisait plus sentir.

"THE GRAND OLD CHIMNEY OF CHAMPLAIN FUR POST OF 1615."

Depuis que ce qui précède a été écrit, mon attention a été attirée sur deux publications récentes de M. Fraser. Dans ses lettres: *Sixth Summer Morning Walk around Montreal*, publiées dans la presse il y a déjà quelques années et aussi dans sa

brochure *Canadian Pen and Ink Sketches*, page 30, M. Fraser invite le public à visiter le " Fraser Homestead Farm, " on which the old home of Robert de La Salle still stands and " may be seen." Je crois avoir tellement démoli cette légende dans mon *Vieux Lachine*, que pas plus tard qu'une année après, décembre 1890, M. Fraser changea de tactique et écrivit dans la revue de New-York *Magazine of American History*, vol. 24, page 446, que la vieille mesure (ruins) sur sa propriété est celle " which have been often designated as those of La Salle's " home. " Puis il ajoute que ces ruines sont celles du fort Cuillerier, bâti longtemps après le séjour de La Salle, (ainsi que je le soutenais dans mon *Vieux Lachine*), mais qu'au même endroit, le célèbre voyageur occupa une maison de bois bâtie vers 1615 par Champlain pour la traite, pendant qu'il construisait son village au lieu connu plus tard sous le nom de fort Remy. Aucune mention n'est faite " of the grand old chimney of " Champlain fur post of 1615," dans la revue américaine. Enfin une idée brillante frappe M. Fraser. Dans une dernière lettre au " Witness " de Montréal, du 15 août 1891, il affirme sérieusement que les Cuillerier, en bâtissant leur maison de pierre après 1700, ont conservé la vieille cheminée de la maison de bois de Champlain. J'ai lu ces histoires comme on lit un conte pour les enfants. J'ai été flatté néanmoins de retrouver dans l'article de la *Magazine of American History* et la lettre au " Witness " beaucoup de matières analysées de mon *Vieux Lachine* (1). J'y ai revu l'autographe de La Salle et les gravures que j'avais publiées dans cette brochure. Les copies sont aussi frappantes que les originaux. Mais ce qu'il y a d'amusant, c'est d'y lire la merveilleuse découverte que M. Fraser annonce gravement à ses lecteurs. Jusqu'à ce jour il a soutenu, toujours d'après la légende dont il s'est fait le propagateur et l'auteur, que la vieille maison de pierre sur sa propriété était celle du manoir de La Salle. S'il faut en croire la dernière révélation

(1) M. Leblond de Brumath, dans " l'Histoire populaire de Montréal," qu'il vient de publier, a gracieusement reconnu, page 172, qu'il a emprunté presque tous les détails qu'il donne sur le massacre de Lachine du *Vieux Lachine*. Pourquoi n'a-t-il pas été aussi reconnaissant au chapitre précédent, page 154 et 155, lorsqu'il décrit les anciens forts de Lachine et les établissements de La Salle.

historique de M. Fraser, cette mesure est bien celle des Cuillierier; mais la cheminée est celle de la maison de bois que Champlain fit construire, en 1615, pour faire la traite avec les sauvages.

La maison serait disparue avec les Cuillierier qui l'auraient remplacée, après 1700, par une bâtisse de pierre, mais ils ont religieusement conservé la vieille cheminée. Aussi M. Fraser intitule-t-il son article : " The grand Old Chimney of Champlain fur post of 1615, at Lachine." Il invite les patriotes à venir vénérer cette relique sacrée des premiers temps de la colonie. Mais où est la preuve qui puisse convaincre le lecteur le plus indulgent et le plus crédule ? Et pourquoi les Cuillierier, qui étaient des hommes pratiques, auraient-ils conservé une cheminée d'une maison de bois, c'est-à-dire un chantier ou cabane de pieux vieille d'un siècle, lorsqu'ils élevaient une belle et grande maison de pierre ? Cette légende est moins vraisemblable que l'ancienne.

Il est vrai que Champlain a fait la traite avec les sauvages à Lachine. Il les y rencontra chaque printemps pendant plusieurs années; mais ça dû être, non dans la forêt, sur la terre de John Fraser, mais dans la vaste prairie à quelques arpents plus bas, au rapide même, à l'endroit où est l'aqueduc de Montréal, que de La Salle choisit plus tard pour servir de commune aux colons de la côte. Ce site est bien connu, puisqu'il fut conservé comme " commune " jusqu'à l'année 1833. Abrités dans des tentes, loin des embuscades que les Sauvages ne manquaient pas de dresser à l'aide de la forêt, nos ancêtres ont pu y traiter en sûreté. Jamais ils ne sont allés s'aventurer au milieu des bois, lorsqu'ils pouvaient si facilement se soustraire à tout danger.

M. Fraser parle des papiers des Cuillierier. Le dernier rejeton de cette remarquable famille est disparu de Lachine il y a une dizaine d'années. Je doute qu'il fût en possession de papiers, qui d'ailleurs n'intéressaient plus la famille depuis 1746. Si M. Fraser les a lus, il doit au public de les lui faire connaître avant de lui demander de croire à son histoire. J'ai vu les originaux de ces papiers au greffe et ils repoussent la théorie de M. Fraser.

Cette terre de M. John Fraser fut concédée à Jean Brillon dit La Bonté par le Séminaire, le 13 juillet 1673, mais il est probable qu'il la possédait depuis quelques années en vertu d'un billet de location. Il la vendit à René Cuillierier, par acte passé devant Basset, le 13 septembre 1676 "et ensemble tous et chacun les

“ grains et légumes qui ont été ensemencés la présente année.” L'acte déclare que la terre et la récolte sont en la possession de Cuillierier. Prix 450 livres, tant pour la terre que pour la récolte. Pas de mention de bâtiment, pas même d'une cabane ou d'un chantier. Le fait est que René Cuillierier était alors propriétaire de la deuxième terre plus haut, qu'il avait acquise de Louis Homo, par acte d'échange du 11 mai 1670, ainsi qu'il est dit plus haut. C'est sur cette dernière concession que de 1670 à 1676, René Cuillierier avait son habitation et sa maison de commerce. Mention expresse de cette maison se trouve dans une vente, faite devant Basset, par Nicolas Moisan dit le Parisien à Mathurin Thibodeau, le 5 janvier 1676, de la terre voisine à l'est de La Bonté et de la récolte de grains, “ lesquels grains le vendeur s'oblige à rendre à “ la maison de René Cuillierier où il est *présentement* demeurant “ à la Chine.” Ces expressions indiquent que Cuillierier contem-
plait un changement de résidence.

M. Fraser ajoute que le voisinage immédiat de la commune est une présomption que de La Salle avait son habitation sur la concession de Brillon. Mais il oublie que cette commune fut établie non pour son avantage personnel, mais pour celui de ses colons seulement, depuis l'immeuble n° 472, concédée à Jean Fournier, aujourd'hui, F. X. Bélanger et R. W. Kerr, près de son domaine particulier, jusqu'au n° 499, propriété de Pierre Gaudin dit Châtillon, occupée plus tard par Wm. Knox et aujourd'hui par la succession Hugh Fraser. La commune, 15 arpents de front sur 16, de belle prairie, n° 483 à 486 du terrier, était voisine, à l'est, de Jean Quenneville, aujourd'hui Patrick Fallon, et fut attachée au service de 24 propriétaires. Elle fut divisée entre leurs successeurs en 1833. Voilà pourquoi le site de la commune est si frais dans la mémoire des habitants de la côte.

CHAMPLAIN A LACHINE.

Sommes-nous sans donnée précise sur l'endroit de Lachine où Champlain faisait la traite avec les sauvages ? Au sujet de l'arrivée des Récollets à Tadoussac, en mai 1615, Champlain écrit : “ Là, nous mîmes nos hommes à accommoder nos barques, afin “ d'aller à Québec, lieu de notre habitation, et au *Grand Sault* “ *Saint-Louis*, où était le rendez-vous des sauvages qui y venaient “ en traite.” (Faillon, t. 1. p. 147 ; Voyages de Champlain 1627,

p. 9.) Ainsi donc, la traite s'y faisait avant 1615, et elle s'y faisait, non pas sur la propriété Fraser qui est au-dessus du Sault Saint-Louis, "at the head of the rapids," comme M. Fraser le dit dans la *Magazine of American History*, page 447, mais au *Sault Saint-Louis même*, c'est-à-dire à la grande prairie qui se trouvait sur la rive. Tous les actes notariés passés avant 1680, contenant des descriptions de terres sises au-dessus du rapide, comme celle de Fraser, disent qu'elles sont situées "au-dessus" du Sault Saint Louis, et non "au Sault."

La grande prairie du rapide offrait tous les avantages désirables pour un camp. C'est là que s'arrêta le camp volant de 200 réguliers, commandés par M. de Subercase en 1689, lors du mémorable massacre de Lachine. M. Cathalogue qui en parle dans son mémoire publié dans la Collection de Manuscrits, t. 1, p. 567, nous dit que ce camp était à Verdun, à deux lieues de Villemarie. A cette époque, toute la côte occidentale de l'île de Montréal était souvent indiquée sous le nom de Verdun. C'est ainsi que le recensement de 1681 ne fait aucune mention de Lachine, mais il n'est pas difficile d'en reconnaître la population dans le recensement de Verdun. C'est aussi à cet endroit que plusieurs familles de Lachine se réfugièrent après le massacre. (*Vieux Lachine*, p. 39.)

Enfin nous avons la preuve que Champlain n'avait pas d'habitation au Sault Saint-Louis. Faillon nous apprend qu'avant 1634, Trois-Rivières n'avait pas d'établissement fixe, "quoique depuis "longtemps on y fit la traite." (T. 1er, pp. 265, 266, 267) La traite se faisait "au Sault" de la même manière, sans bâtiment. Le premier bâtiment aux Trois-Rivières fut fait en 1634.

Dès 1611, cependant, Champlain songea à faire un établissement à un endroit de l'île de Montréal qu'il appela la *Place Royale*, et qui devint plus tard le site du fort de Villemarie, aujourd'hui la maison de douane de Montréal. Il y fit abattre beaucoup d'arbres, traça des jardins et éleva un commencement de bâtiment. (Faillon, t. 1, pp. 348, 440, 445.) Ce bâtiment de la Place Royale que Champlain abandonna sans le finir, trouve sa place dans l'histoire, et cependant celui du Sault Saint-Louis, *avec sa vieille et grande cheminée et son verger de poiriers et de pommiers*, "an apple and pear orchard planted on it by the people of Champlain post," au dire de M. Fraser, serait passé sous silence! Il

est si vrai qu'il n'y a pas eu d'établissement fixe à Lachine, avant de La Salle, que lorsqu'en 1640, la compagnie de la Nouvelle-France confirma aux messieurs de Montréal la seigneurie de l'île, elle se réserva la tête de l'île de Montréal, à partir du rapide du Sault Saint-Louis, afin, dit Faillon, "d'y former au " besoin un établissement de commerce." (Faillon, t. 1, pp. 396, 397.) S'il était déjà en existence, comme le prétend M. Fraser, la compagnie n'aurait pas manqué de se le réserver. Ajoutons qu'à cette époque, l'île de Montréal n'était occupée par aucune nation sauvage et qu'elle avait été jusqu'alors négligée par les Français comme trop éloignée de la mer. (Faillon, t. 1, p. 399.) Les sauvages qui habitaient le pied de la montagne de Montréal au temps des voyages de Jacques Cartier étaient disparus.

Il ne paraît pas que les sauvages aient jamais eu d'habitation au-dessus du rapide de Lachine jusqu'à la tête de l'île de Montréal.

A l'exception de la grande prairie du Sault Saint-Louis, toute la côte de Lachine était couverte de forêts, lorsque La Salle en prit possession en 1666. C'est ce que constatent tous les titres de concession que j'ai vus. Jacques Cartier visita le Sault en 1541, mais ne le remonta pas. Le récit qu'il fit de son voyage établit qu'il existait plusieurs bourgades de sauvages le long de la rive depuis Hochelaga jusqu'à la tête du rapide et ce fait explique peut-être l'existence des prairies qu'il signale le long de cette rive. (Faillon t. 1, pp. 47, 48, 82.)

Après bien des années d'intervalle, l'on trouve Champlain au Sault Saint-Louis, en 1603, accompagné de Dupont-Gravé. (Faillon, p. 83.) Ce ne fut cependant qu'en 1610 que Champlain forma le projet de construire un établissement dans le voisinage du Sault. La même année, il donna rendez-vous à des sauvages, pour traiter dans ce lieu le 20 mai 1611. (Champlain 1611, p. 242.) Il arriva au grand-Sault le 28 mai 1611, et cependant ne trouva personne. C'est alors qu'il explora toute la tête de l'île de Montréal sans signaler une seule bourgade ou habitation, jusqu'au lac des Deux-Montagnes, et qu'il résolut de bâtir La Place Royale. Champlain, 1611, p. 242. Il choisit ce site de préférence pour plusieurs raisons ; mais la principale était qu'il y trouva plusieurs centaines d'arpents de terre défrichées qui étaient alors en prairie et que des sauvages avaient labourées autrefois. (Faillon, pp. 125.

129.) Enfin Faillon, p. 130, nous apprend qu'il ne donna pas de suite sérieuse à ce projet, étant " tout occupé de la traite dans " les voyages qu'il faisait au grand Sault ou à la Place Royale." (Champlain, 1611, p. 245.) La traite du rapide de Lachine a donc été établie vers 1610. Faillon, p. 140, ajoute qu'en 1615, Champlain, étant monté au Sault, y rencontra les Algonquins. Lachine, je veux dire le bas de la côte, au rapide, fut donc une place de commerce avant la Place Royale de Montréal. Les circonstances ont voulu que, peu de temps après, Montréal devint le grand centre commercial de la Nouvelle-France, et que Lachine n'en fut pour ainsi dire qu'un des quartiers, particulièrement jusqu'à l'année du massacre en 1689.

LE FORT DE LA PRÉSENTATION

NOM ET DATE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le mémoire des Sœurs contient l'affirmation que la mission de Gentilly ou de la Présentation était ouverte en 1668 et que des prêtres du Séminaire y disaient la messe.

Faillon, Histoire de la colonie française, t. 3, p. 281, dit: "Pendant qu'on cherchait les moyens de le former (un hôpital pour les sauvages,) les prêtres de Saint-Sulpice donnèrent naissance à une autre œuvre relative à l'éducation des enfants sauvages. Jus- qu'alors, ils les avaient gardés à Villemarie, dans le Séminaire même. Ils jugèrent qu'ils réussiraient peut-être mieux à les former à la vie civile, s'ils les plaçaient à la campagne, en les éloignant de la dissipation que la ville pouvait leur offrir. Dans ce dessein, ils formèrent un établissement au-dessus de la Chine, qu'ils appelaient *Gentilly*, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, où ils firent défricher des terres et construire des bâtiments; et comme la chapelle en fut dédiée au mystère de la Présentation de Marie au temple, cette maison fut aussi appelée *La Présentation*. M. de Fénelon, accoutumé déjà aux mœurs des sauvages fut chargé de cette œuvre; et pour la rendre utile au but qu'on se proposait, il demanda et obtint la propriété de quelques îles voisines de Gentilly. Ces îles, au nombre de trois, situées entre la Chine et le cap Saint-Gilles, avaient été cédées en 1668, par M. de Courcelles à M. Picoté de Bellestre, qui leur donna apparemment le nom de ce gouverneur; car elles furent depuis appelées les *Iles Courcelles*. Mais, après les avoir reçues, M. de Bellestre n'y avait fait aucun défrichement, et comme elles pouvaient être d'un grand avantage pour faciliter l'éducation des enfants sauvages à cause de leur voisinage de Gentilly, le Séminaire lui proposa de lui donner dans l'île de Montréal des terres en échange de ces îles: ce qu'il accepta."

M. de Fénelon nous apprend, dans un acte de donation reçu

devant Basset, le 24 janvier 1674, et cité en partie par M. Faillon, que la concession de ces îles lui fut faite par le comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle France, le 9 janvier 1673. Il n'y est pas déclaré ce que Picoté de Bellestre reçut en considération de l'abandon de ces îles ; mais on voit par un acte d'arpentage du "domaine de Gentilly" fait le 21 novembre 1673 par Basset, à la demande du Séminaire, propriétaire du dit domaine et de Pierre Picoté de Bellestre, propriétaire d'une concession voisine à l'ouest, que M. de Bellestre avait une concession dans le voisinage immédiat de Gentilly. Elle était formée probablement des terres données en échange par le Séminaire. Le livre-terrier établit qu'elle portait le numéro 188 et était plus considérable que les autres concessions ; elle avait 4 arpents sur 20. Elle est devenue la propriété de Placide Allard et de Clovis de Bellefeuille. Elle avait deux arpents à la pointe d'Hartland Macdougall, laquelle, je crois, à cause de son élévation, était appelée le cap Saint-Gilles. Le domaine de la Présentation formait le numéro 189 et avait 19 arpents sur 20.

Le 24 janvier 1674, par le même acte devant Basset, M. de Fénelon fait donation entrevifs de ces trois îles en faveur du Séminaire. Il y déclare que ces îles lui furent concédées "pour attirer plus facilement les sauvages en la dite isle et particulièrement à Gentilly, où plusieurs sauvages sont déjà habitués, et afin de faciliter leur conversion et éducation en notre religion." Il ajoute : "Les travaux faits sur l'une des dites îles proviennent des deniers des dits seigneurs comme tous ceux qui ont été faits au dit lieu de Gentilly, où il a seulement contribué de sa peine, son industrie et ses soins, pour y attirer et établir des sauvages et faire habiter la coste de la dite isle de Montréal, à ces endroits, par des Français et des sauvages."

Le texte de la concession du 9 janvier 1673 en faveur de M. de Fénelon se trouve à la page 282 de M. Faillon, et il apparaît qu'elle lui fut faite "dans le lac Saint-Louis, le long de l'isle de Montréal, pour faciliter l'établissement qu'on y a commencé," savoir l'établissement de Gentilly.

Le livre-terrier ne donne pas la date de l'établissement de Gentilly. Il est probable qu'il fut commencé vers 1666, en même temps que de La Salle fondait le village de Lachine. Il fut habité

peu de temps après, et le mémoire des Sœurs constate que “ dès l’année 1668, les prêtres de Saint-Sulpice avaient commencé “ à y dire la Ste-Messe.” Le langage du titre de concession à M. de Fénelon et de la donation au Séminaire porte à croire que cette mission existait depuis quelques années.

Le Séminaire, profitant de la paix qui régnait avec les Iroquois, aurait commencé cet établissement vers le temps que de La Salle jetait les premières fondations du village de Lachine. Il fut construit comme tous les autres du même genre, en forme de fort, avec clôture de pieux et bastions. Il est décrit dans l’acte d’échange que le Séminaire en fit devant Basset, le 7 septembre 1685, avec Delle. Agathe de Saint-Perre assistée de son fiancé Pierre le Gardeur sieur de Repentigny, qui l’épousa le 26 novembre 1685 :— “ Certain domaine, “ appelé la Présentation sis et situé en la dite isle au-dessus de “ la Chine, consistant en ce qui suit, savoir : toute la largeur de “ de terre qui se trouve entre celle des héritiers de feu le Sr. “ Pierre Picoté de Bellestre à certaine concession de quatre “ arpents de front, concédée depuis peu à un nommé Jacques “ Morin, sur vingt arpents de profondeur, tirant au nord, une “ maison de longueur de cinquante trois pieds ou environ, sur “ la largeur qu’elle peut avoir, deux caves, l’une en maçonnerie “ et l’autre de bois, une cheminée aussi de maçonnerie, cabinets, “ cabanes, une grange et avec deux étables au bout d’icelle, “ ensemble de quatre-vingt treize pieds ou environ de large, un “ poullailler, sout à cochons, le tout de pièces de bois sur pièces, “ un puits, jardin etc. Enclos de pieux de cèdre, d’environ un “ arpent, les bâtiments couverts de paille et de bois en dedans, “ étant construits sur les dites terres données par le dit échange, “ et généralement tout ce qui dépend du dit domaine, ses appar- “ tenances et dépendances, à la réserve des meubles, bestiaux, “ grains, fourrages, instruments d’agriculture, et autres meubles “ généralement quelconques qui sont à présent sur le dit domaine, “ tant ceux recueillis qu’à recueillir cette présente année jusqu’à “ Pâques prochain. Et cédant aussi les isles ou islets appelées “ vulgairement de Courcelles, qui sont *vis-à-vis* les dites terres, “ baillées et délaissées dans l’état que sont les choses.”

Melle de Saint-Perre donna en échange au Séminaire une terre de deux arpents sur vingt, “ sise et située en la dite isle au

“ lieu dit “ La Grand’ Anse, ” voisine de Charles Le Moyne, “ sieur de Chateauguay, et ayant une maison de maçonnerie à “ chaux et sable, de la longueur de cinquante pieds sur vingt “ pieds de large, couverte de planches et bardeaux et à laquelle “ il a été nécessaire de faire de grosses réparations pour la con- “ servation d’icelle et singulièrement à la couverture, attendu “ qu’il y a plus de vingt ans qu’elle est construite sur la dite con- “ cession. ”

Melle de Saint-Perre paya mille livres de soulte. L’acte est signé “ Agathe de St Perre ” (1) et “ Repentigny. ”

HABITATION DE JEAN DE SAINT-PERRE.

Comment se rendre compte de cette maison en pierre bâtie avant 1665 à la “ Grand’ Ance ”, lieu qui semble faire partie de la Pointe-Claire de nos jours.

On ne peut signaler une seule concession de cette localité, qui remonte même à 1670. Le livre-terrier indique celles des années 1671 et 1672 comme les plus anciennes, et il est possible, même probable, que plusieurs habitants s’y établirent en même temps que l’occupation du domaine de la Présentation ou de celui de La Salle, vers 1666. Mais une maison en pierre bâtie à la Grand’ Anse, avant 1665 : Quelle découverte ! J’ai dû donc examiner à deux et trois reprises et faire examiner le manuscrit de Basset. Il est clairement écrit et il est impossible de lire autre chose que ces mots : “ La Grand’ Ance ” Il était évident que ce n’était pas la Grand’ Ance de la Pointe-Claire. Je lis alors tout l’acte qui a une douzaine de pages in-folio, et je vois plus loin que Melle de Saint-Perre avait eu cet héritage de son père, et je suis renvoyé à plusieurs actes passés devant Bourguine en 1685, entr’elle et son beau-père, Jacques LeMoyne : particulièrement un inventaire du 24 juillet 1685 et plusieurs transactions et compromis des 4, 9 mai et 26 juillet 1685. Je parcours tous ces actes et je découvre que son père était Jean de Saint-Perre, notaire royal. J’apprends de Faillon, *Histoire de la sœur Bourgeois*, t. 1er., p. 157, et de Mgr Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, que ce Jean de Saint-Perre fut tué par

(1) Son père signait “ J. de Sainet-père ”—Faillon, *Sœur Bourgeois*, t. 2, p. 147.

les Iroquois pendant qu'il couvrait sa maison en 1657 à la pointe Saint-Charles, laissant deux enfants, un fils, qui mourut en bas âge, et une fille, Agathe qui épousa Pierre le Gardeur, sieur de Repentigny. Son habitation était voisine d'une terre appartenant à Charles Le Moyne, sieur de Longueuil et de Chateauguay, qui est décrite en "*l'histoire de Longueuil*" pages 78 et 79, et qui lors de sa mort en 1685 valait 5000 livres, avec "bâtiments en ruine". Jacques Le Moyne, qui avait épousé la veuve de Jean de Saint-Perre, avait occupé cette propriété pendant la minorité de sa fille Agathe ; et celle-ci, à sa majorité, réclama ses droits. Le mystère est expliqué. La "Grand' Ance" où était la terre de Mlle de Saint-Perre, était celle formée par la Pointe Saint-Charles, près de Villemarie et la propriété donnée en échange par Mlle de Saint-Perre était sise près du fort de Villemarie.

SITE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA PRÉSENTATION.

La localité appelée aujourd'hui Dorval, vis-à-vis des isles de ce nom, est bien l'endroit où le fort de la Présentation fût bâti. Mais comme le domaine, qui en dépendait, avait 20 arpents de profondeur sur dix-neuf arpents de front sur le fleuve, à partir de la terre de Jacques Morin, en montant, il n'est pas facile de tracer le site précis de la mission et du fort, vu surtout que la maison, la grange et toutes les bâtisses, à l'exception d'une cave et d'une cheminée, étaient de bois. Je crois néanmoins que l'on peut y arriver.

Pierre Le Gardeur resta propriétaire du domaine de la Présentation jusqu'au 29 janvier 1691, époque où il le céda à Jean-Bte Bouchard dit Dorval.

Les Bouchard dit Dorval comptent parmi les premiers habitants de cette partie de l'île. Ils étaient voyageurs et traiteurs, et comme leurs co-paroissiens, Frs Lenoir dit Rolland, Charles Le Moyne, Jean Millot et René Cuillerier, c'était moins par l'agriculture que par cette sorte de commerce qu'ils étaient attirés en ce lieu.

Le 17 septembre 1685, l'un d'eux, Paul, habitant du haut de la Présentation, s'engageait à Frs Le Noir "pour faire avec luy "le voyage des Illynois l'année prochaine."

Le nom de la petite rivière Bouchard vient de celui de cette famille. Ce fut Jean-Baptiste Bouchard dit Dorval, le successeur de Repentigny, qui imposa son nom aux trois îles jusque là appelées " de Courcelles " ou " la Présentation." Enfin de nos jours et depuis le commencement de ce siècle, le nom de Dorval a remplacé celui de la Présentation même sur l'île de Montréal.

Chose certaine, les bâtisses ne pouvaient être sur la terre voisine à l'ouest de Morin, (Herron de nos jours) le marais qui en forme la devanture rendant ce local impropre à la construction d'un fort. C'est aussi ce que nous laisse entendre le procès-verbal d'arpentage de la terre de Jacques Morin (celle que j'occupe), fait le 7 novembre 1685 par Gédéon de Cathalogne dit Laliberté (1) " arpenteur et soldat de M. de Lorimier." (plus tard enseigne de M. de Subercase), déposé au greffe de Bourguine. De Cathalogne fait rapport qu'elle est bornée à l'est par René Chartier et à l'ouest par le domaine de la Présentation, et que la terre est coupée par la petite rivière " Bouchar " et aboutit au lac du même nom, qui n'est aujourd'hui qu'un marais connu sous le nom de *prairie de Guillaume*. Puis mention est faite d'une route et du pont de la Présentation sur la rivière " Bouchar, " ce qui démontrerait que la route ou chemin public était loin de la rive et du chemin actuel, évidemment à cause des marais qui se trouvaient en haut et en bas de la propriété de Morin.

J. Bte. Bouchard dit Dorval resta propriétaire du domaine de la Présentation et des îles Dorval jusqu'à sa mort vers 1705, (2) laissant une succession insolvable et plusieurs enfants d'un deuxième lit qui se portèrent douairiers et créanciers. Le domaine fut partagé entre les créanciers et les enfants. Un de ces créanciers était Charles de Couagne, négociant important de la rue St Paul, à Montréal. Il eut pour sa part 6 arpents, 4 perches, 10 pieds et 10 pouces de front du domaine et les trois îles. Son fils, René, vendit ces six arpents et quelques perches, mais non les îles, à Antoine Meloche, le 18 décembre, 1753, Hodiesne notaire. Ce n'est que plus tard que Meloche acquit les îles et elles res-

(1) C'est le seul acte où le surnom " Laliberté " soit donné à de Cathalogne.

(2) Mgr. Tanguay dit " avant 1704." En octobre 1704, il faisait opposition au décret de son domaine à la poursuite de Guillaume Lord, cessionnaire de Charles de Couagne. Jug. et Del. vol. 4, p. 1102.

tèrent dans sa famille jusqu'à ces dernières années, alors qu'elles passèrent à Sir George Simpson.

Cette vente à Meloche constate que cette terre est bornée à l'ouest par Pierre Legault dit Deslauriers (fils de Noël) et à l'est par Antoine Picard (la terre de Morin). Puis il y est déclaré que "la dite terre est presque toute en bois debout et fredoches *" sans sur icelle aucun bâtiment."* La mission n'était donc pas sur ces six arpents et quelques perches, formant aujourd'hui la terre des Monette ou de Benjamin Décary et celle de Herron, l'une de $4\frac{1}{2}$ arpents et l'autre de 2 arpents.

Pierre Legault dit Deslauriers avait acquis de son père Noël, par acte devant Hodiesne, passé le 6 mars 1750, et Noël avait acquis de Pierre Barsalou et sa femme, Geneviève Bouchard dit Dorval, fille de J.-Bte, (née le 16 octobre 1696,) par acte devant Adhémard le 28 janvier 1746. Prix 1800 livres. Les contrats disent que cette terre avait 5 arpents 4 perches et 9 pieds de front, et était bornée à l'ouest par Jean-Bte Bouchard dit Dorval, fils de J.-Bte, (né le 18 janvier 1698,) et à l'est par de Couagne "avec tous les déserts et terres labourables, *sans bâtiment."* La mission n'était donc pas non plus sur la part de Geneviève Bouchard dit Dorval, formant aujourd'hui les terres Shackell et Murray, de deux arpents chacune, et un arpent et quelques perches de la terre voisine à l'ouest de M. Alexis Brunet, qui a trois arpents; mais elle en était tout près, puisque le désert avoisine toujours le fort, afin de faire de la culture et de se mettre à l'abri des surprises des Iroquois. Je n'ai pu me procurer les anciens titres de M. Brunet; nous savons qu'il tient un arpent et quelques perches de Geneviève Bouchard dit Dorval, et que le surplus formait la part de son frère Jean-Baptiste, à près de douze arpents de la ligne de Jacques Morin.

Il est bon d'observer que le terrier donne au domaine 19 arpents de large sur 20 de profondeur; mais dans le contrat à Delle de Saint-Pierre, le Séminaire ne donne pas de mesure précise et l'oblige même d'en faire faire l'arpentage. Les deux dernières terres du domaine à l'ouest d'Alexis Brunet, aujourd'hui celles de Madame Roy et de Dosithée Legault, plus basses que les premières et souvent inondées le printemps, étaient évidemment impropres à une culture immédiate et encore plus à la construction d'un fort. Placée là, la mission aurait d'ailleurs

été loin du centre du domaine. La terre de M. Brunet et celles de M. Murray et de M. Shackell, par leur position élevée sur le fleuve, formant un des plus beaux plateaux de tout Lachine et d'une soixantaine d'arpents en superficie, se prêtaient à une culture profitable et presque sans travaux d'irrigation. Le choix de ce site s'imposait tout naturellement. Nous avons vu qu'il n'y avait aucun bâtiment sur les terres aujourd'hui occupées par MM. Herron, Décary, Murray et Shackell. Les bâtiments étaient donc sur la part de J. Bte Bouchard, fils (M. Brunet), à environ un arpent de la ligne d'en bas, à l'ouest, sur le fleuve, c'est-à-dire près de la rue Brunet, à quelques pieds à l'ouest de sa maison de briques, vendue depuis peu à W. R. Torrance. Voilà ce que les titres et la situation des lieux prouvent.

De son côté, M. Brunet a mémoire qu'en creusant les fondations de cette maison de briques, les ouvriers eurent à démolir à coups de pique et de pince, de gros murs ensevelis sous le sol qui devaient être ceux de la cave de pierre mentionnée dans l'acte d'échange du 7 septembre 1685.

C'est bien là que la mission de Gentilly a été bâtie par le Séminaire, vers 1666, et dont l'une des chambres servait de chapelle. C'est la chapelle qui, d'après Faillon, fut dédiée au mystère de la Présentation de Marie au temple, et qui finit par donner son nom à toute la localité, depuis la montée de Liesse jusqu'à la Grand'Ance. Une croix plantée à la rue Brunet, près de cette maison de briques, indiquerait le lieu de cette première chapelle à Lachine, qui servit au culte jusque vers 1686.

ABANDON DE LA MISSION EN 1685.

L'acte d'échange du 7 septembre 1685, entre le Séminaire et Melle de Saint-Perre, constate que le Séminaire ne devait abandonner la mission de la Présentation que de septembre 1685 à Pâques 1686. On y lit que le Séminaire se réservait tous ses meules, bestiaux, grains, fourrages et instruments d'agriculture qui étaient sur le dit domaine. C'est probablement durant l'hiver de 1686, que la résidence du curé de Lachine fut effectivement transportée au fort de l'Eglise.

Ajoutons que le fort de la Présentation, comme les autres forts de Lachine, avait garnison d'au moins quelques soldats réguliers. Les registres de Lachine contiennent plusieurs

entrées de soldats en garnison à ce fort. Les soldats s'y logaient dans des tentes, ou durant l'hiver dans des cabanes dont mention est faite dans l'acte d'échange du 7 septembre 1685. M. de Catholigne nous assure qu'il était bien gardé lors du massacre en 1689, et l'on sait que la population du haut de la Présentation ne fut pas même attaquée.

Quand ce fort fut-il démoli ? La Société Numismatique de Montréal disait du chevalier Claude Nicolas Guillaume de Lormier, dont elle exposait le portrait à sa magnifique exposition de 1887, qu'il était "commandant du fort de la Présentation de 1755 à 1759." Je suis porté à croire que ce fort n'était pas à Lachine, mais à l'ouest sur la route de Cataracoui et la rive sud du Saint-Laurent. Une copie du plan de ce fort existe aux archives de Québec, avec une soixantaine d'autres dont le département s'est enrichi en 1889. Chose surprenante, on n'y trouve pas une seule carte des anciennes fortifications de Lachine.

UN FORT DE PIEUX.

Ces forts de pieux couvraient une couple d'arpents et souvent moins ; ils étaient construits de la même manière dans un but de protection contre les Iroquois. Après avoir fait le choix d'un site avantageux sur le bord d'une rivière ou d'un lac, on rasait parfaitement la forêt, au moins jusqu'à portée de mousquet ; puis on creusait autour du terrain choisi, à l'exception de la devanture sur le bord de l'eau, un fossé de 12 à 14 pieds de largeur sur 8 à 10 pieds de profondeur, et l'on en jetait la terre du côté de ce terrain, pour servir de rempart. Une clôture de pieux debout de 12 pieds de hauteur, à double rangée, flanquée de bastions aussi de pieux, était plantée dans cette terre fraîche, laissant une ou deux grandes portes sur la devanture et une petite en arrière. Voilà ce qu'était l'extérieur de cette petite fortification. Au dedans, on voyait les bâtiments et cabanes nécessaires à la garnison et aux colons, aussi construits de pieux ou de pièces sur pièces, et couverts de paille ou de planches en déclin, ou même d'écorce.

LE FORT CUILLERIER

Ce fort fut bâti par René Cuillierier dit Léveillé, vers 1676, au bas de la côte de Lachine. Mais sur quelle concession ? Cuillierier fut propriétaire de trois terres presque contigues. Au titre "Fort Remy," nous avons vu qu'en 1670, il acquit l'habitation de Louis Homo, n° 478 du terrier et formant aujourd'hui partie de la ferme Doran. Le livre-terrier dit qu'il la céda à son fils Lambert, en 1700. Ce dernier décéda à Lachine et fut inhumé à Villemarie le 30 novembre 1709. D'après l'inventaire de sa communauté, fait par Le Pailleur le 4 février 1712, cette concession avait alors une maison, une étable et une grange, dont les dimensions ne sont pas données. Puis la veuve, Marguerite Ménard, ajoute "qu'elle a été obligée de prendre de vieux pieux du fort pour construire une étable, *lesquels pieux elle s'est obligée de rendre pour les réparations du fort.* Pourquoi le sieur Cuillierier a fait marché pour elle pour quatre-vingt-quinze livres qu'elle s'est obligé de payer et fournir à qui sera nécessaire et aussi pour achever la dite étable." Le fort n'était donc pas sur cette concession, car on ne rend pas ce qui nous appartient. René Cuillierier avait aussi la concession voisine à l'ouest concédée en 1668 à Charles Ptolomé. Le livre terrier nous dit qu'en 1690 elle passa à Louis Fortier, et en 1693 à René Cuillierier. Il la céda à son fils Joseph en 1700. Le fort n'était donc pas sur cette concession. Enfin René Cuillierier acquit une autre concession de Jean Brillon dit la Bonté, par acte de vente passé devant Basset le 13 septembre 1676. C'est en ce lieu qu'il transporta l'habitation qu'il avait commencée vers 1670 sur la terre de Louis Homo, n° 478, et c'est là que le fort fut bâti. Voilà pourquoi les seigneurs lui permirent d'y concentrer les rentes de presque toutes ses propriétés de Lachine. Voir entrées au livre terrier, n° 478.

Il est probable que ce Jean Brillon dit La Bonté était un des

colons de M. de La Salle. Il avait eu son titre de concession du Séminaire le 8 juin 1673. La terre de Brillon formait le numéro 480 du terrier et est connu de nos jours sous le numéro 973 du cadastre officiel de la paroisse de Lachine. Elle est indiquée sur la vieille carte de Lachine comme étant au bas de la côte. Elle échut à Jean, fils aîné de René Cuillerier, en vertu d'un acte de vente passé devant Adhémar le 9 mars 1697. Si l'on en juge par le recensement de 1681, elle devait avoir alors 32 arpents en valeur, tandis que toutes les terres environnantes en avaient à peine 10 à 12. L'acte du 9 mars 1697 ne fait aucune mention spéciale des bâtiments; qui étaient de bois et qui étaient probablement abandonnés depuis l'année du massacre. René Cuillerier, comme son fils Jean, était marchand, demeurant, en 1697, à Villemarie, rue Saint-Paul, où la vente à Jean fut signée. La paix, faite en 1698 avec les Anglais, fut conclue avec les Iroquois le 8 septembre 1700, et cet événement fut l'occasion du retour des Cuillerier et de plusieurs autres colons à Lachine. Jean Cuillerier y était dès 1698, car on voit que le 2 décembre de cette année, il faisait baptiser un enfant à Lachine. Il continua d'y demeurer jusqu'à son décès, vers 1713. Ses deux frères Joseph et Lambert s'y rendirent quelques années après 1700. Jean était à réparer le fort, lorsque la mort l'enleva à sa jeune famille. L'inventaire de son frère Lambert, fait le 4 février 1712, constate qu'il travaillait alors à ces réparations. C'est donc vers 1712 qu'il commença la maison de pierres dont on voit les ruines sur la propriété Fraser. Cette terre est dans la famille Fraser depuis l'année 1814. C'est l'existence du fort Cuillerier qui fit naître la tradition, dont M. John Fraser est l'auteur et le propagateur depuis un quart de siècle, savoir que le fort de La Salle était à cet endroit. Tout d'abord, il alla jusqu'à indiquer la vieille mesure de pierrè, que l'on y voit, comme celle de son manoir, mais récemment M. Fraser n'y voit que la cheminée qui aurait servi à une maison de bois, bâtie en 1615, par Champlain, comme poste de traite et habitée par La Salle pendant qu'il bâtissait son village. Je crois avoir démontré dans mon *Vieux Lachine*, pages 17 à 20 et plus haut au titre de "Fort Rémy." que cette mesure (la cheminée comprise) est la maison des Cuillerier, laquelle remonte au commencement du dernier siècle. En 1713, elle n'était pas achevée. Morin a écrit que

le fort Cuillierier était de bois et l'on sait qu'il fut bâti par René Cuillierier pour protéger son commerce. Dans la vente qu'il en fit à son fils Jean, par acte devant Adhémar le 9 mars 1697, et par l'inventaire, de ce dernier fait par Michel Le Pailleur le 10 avril 1713, la clôture de pieux, le jardin, le verger et une cuisine de pièces sur pièces " fort vieille et de bois blanc, menaçant ruine, " le tout couvert de planches " sont clairement indiqués. La maison de pierre était alors (1713) commencée, mais non terminée, ce que signifient ces mots, " avec pierres d'attente pour la continuation," que l'on lit dans la description qui en est faite. La description des lieux indique une habitation importante ; on y voit une grange de 50 pieds de long sur 40, une écurie de 30 pieds, une bergerie, une boulangerie. Tous ces bâtiments sont couverts de planches et de pièces sur pièces. Il est dit que la boulangerie est " fort vieille et menaçant ruine ". La maison de pierre ne fut terminée que longtemps après par François Picoté de Bellestre, le second mari de la veuve de Jean Cuillierier, ou par son fils Antoine Cuillierier à qui cette terre échut finalement en partage. En 1746, elle devint la propriété du sieur Dominique Gaudet. Puis elle passa à Paul Larchevêque Lapromenade, qui, le 30 mars 1814, la vendit à Hugh Fraser, cultivateur de la seigneurie d'Argenteuil et grand-père de M. John Fraser. Cette chaîne de titres est relatée dans le terrier de Montréal et doit exister parmi les papiers de la famille Fraser s'ils sont complets. J'en ai lu les minutes au greffe de Montréal ; ils repoussent toute idée d'une habitation et encore moins d'un fort construit par de La Salle à cet endroit. Plus tard et à une couple d'arpents plus bas, le gouvernement anglais fit un poste militaire important, consistant en une poudrière, des hangars et magasins considérables, dont on voit encore quelques débris. Ces faits ont contribué à conserver le souvenir d'un fort à cet endroit plus vivace qu'à tout autre de Lachine, où tout vestige des anciennes fortifications a disparu depuis longtemps. Voilà l'origine de la légende qui place en cet endroit le manoir en pierre et le fort de La Salle, légende qui n'a pas le moindre fondement.

René Cuillierier fut le premier marguillier et une des plus belles figures de Lachine. Le contrat de mariage de son fils, Jean-Baptiste, passé devant Michel Le Pailleur, le 2 février 1718, déclare qu'il est fils de feu " l'honorable homme René Cuil-

lerier." Avant son arrivée à Lachine, il s'était distingué à Villemarie dans plusieurs rencontres avec les Iroquois. En 1660, il était du nombre de ce parti de Français, ayant à sa tête M. de Vignal, prêtre du Séminaire, qui fut surpris par les Iroquois à l'île-à-la-pierre, vis-à-vis Saint-Lambert, pendant qu'ils tiraient de la pierre pour la maison du Séminaire. Ils furent tous faits prisonniers et amenés au village Onéyoutra, où ils furent mis à mort. René Cuillierier seul fut excepté! Il dut sa vie à une vieille sauvagesse qui l'adopta. Il parvint à s'échapper après dix neuf mois de captivité et retourna à Villemarie, où il épousa Marie Lucault, le 13 avril 1665. Il est la souche d'une nombreuse famille (16 enfants) qui a longtemps eu des rejetons à Lachine et aussi au Détroit, où ils furent plus connus sous le nom de Beaubien. René Cuillierier décéda vers 1713, s'il faut en croire un acte de reconnaissance passé par sa veuve le 27 janvier 1718, devant Le Pailleur, dans le-quel elle déclare " qu'étant demeurée veuve du dit feu sieur Cuillierier, son époux, " depuis plus de cinq ans, avec très peu de secours pour la faire " subsister, le dit sieur Jean-Baptiste Cuillierier, son fils, serait " arrivé de France après dix ou douze ans d'absence, qui a bien " voulu aussytôt son arrivée en ce pais, par un esprit de piété, " luy donner toutes les assistandes possibles." Pour ces avances, elle lui donne une obligation de 4279 livres payables après sa mort. Le 28 décembre 1707, le père René, sa femme, ses fils, Jean et Joseph et leurs femmes signaient le contrat de mariage de Lambert, un autre fils.

LE FORT ROLLAND

Ce fort fut bâti par François LeNoir dit Rolland vers 1670, probablement à l'époque où Jean Millot finissait le fort de Lachine et que Jacques LeBer et Charles LeMoine, sieur de Longueuil et de Chateauguay, construisaient la maison et le hangar de pierre avec meurtrières que l'on voit sur la ferme en roture de Cavelier de La Salle, aujourd'hui habitée par la famille Wilgress. Il se trouvait sur une terre de trois arpents sur vingt, concédée le 15 novembre 1669 à François LeNoir dit Rolland, un peu plus haut que l'endroit où sont actuellement la gare du Grand Tronc et le grand quai de Lachine. Cette terre, n° 449 du terrier, 904 du cadastre actuel, aujourd'hui la propriété de la succession Louis Boyer, moins un emplacement qui forme l'hôtel Hanna, était bornée à l'est par celle d'André Rapin, chirurgien du fort, aujourd'hui propriété de la succession de J. P. Dawes. En 1698 elle passa au sieur de Couagne, en 1712, au sieur de Budemond, en 1713, à Pierre Mallette, en 1716, J. B. Magdelaine dit LaDouceur, et en 1722, Joseph Ducharme. Voir livretterier. On lit dans le registre des morts au massacre du 5 août 1689, que quelques-uns furent trouvés sur l'habitation d'André Rapin "au pied du grand bastion du fort Rolland," (*Vieux Lachine* p. 41.) Evidemment ce bastion se trouvait dans la ligne entre Rolland et Rapin, celle qui de nos jours sépare la maison de pierre à deux logements de la succession J. P. Dawes et le parterre de l'hôtel Hanna.

Ce fort fut bâti pour protéger le comptoir de commerce de Rolland qui était d'ailleurs en gros personnage.

Le 2 janvier 1673, il épousait la fille d'un ancien officier de la maison du Roi, qui venait d'arriver de France. Toute l'aristocratie de Villemarie était à la cérémonie. En 1683, le comte de Frontenac et Madame Perrôt portaient un de ses enfants aux fonds baptismaux.

Le recensement de 1681 lui comptait cinq domestiques. La même année, sa fille était au pensionnat de la congrégation de Notre-Dame à Villemarie. Sa terre avait alors 45 arpents en valeur. En 1686, Rolland ajouta à sa concession deux terres voisines à l'ouest, les n^{os} 447 et 448 appartenant à Laurent Baurry. Plus tard, il en acquit les continuations. Les terres du fort Rolland formaient donc un vaste domaine au temps du massacre de 1689.

Son commerce a dû être considérable, si l'on en juge par le bilan de 10.000 livres qu'il déposa en 1703.

Non content du trafic qu'il faisait à sa maison de Lachine, il courait les bois et se rendait jusqu'au pays des Illinois, pour échanger avec les sauvages ses marchandises et son eau-de-vie. On lit dans le récit du voyage du comte de Frontenac en 1673, que le gouverneur fut forcé de l'amener avec lui pour le punir d'avoir " donné à boire aux sauvages contre les défenses qui lui en avaient été faites et réitérées," (Margry, t. 1, p. 201.) En un mot, la vie de Rolland n'a été qu'une longue suite d'aventures et de troubles. (Voir Ed. et Ord. t. 2, p. 76 et Jug. et Dél. t. 2, p. 87.)

Doué d'une volonté indomptable et d'une intelligence peu ordinaire, il sut, pendant plus d'un quart de siècle, braver tout le monde. Il suscita des procès à tous et contre tous, contre la fabrique, contre le curé, contre les marguilliers, contre le bedeau, contre le bailli du village, en un mot contre presque tous ceux qui venaient en contact avec lui. On lit dans Basset, à la date du 4 juillet 1674, l'arrangement d'une poursuite criminelle prise contre lui par Nicolas Moisan. C'est lui que René Cuillierier visait dans son testament lorsqu'il suppliait ses enfants d'avoir " les procès en horreur." (*Vieux Lachine* p. 10.) Cuillierier avait eu maille à tirer avec Rolland devant les tribunaux de Villemarie et devant le Conseil Supérieur. J'ai signalé dans ma brochure plusieurs procès de Rolland qui eurent beaucoup de retentissement dans la colonie et causèrent des embarras aux juges et aux autorités. Les jugements et délibérations du Conseil Supérieur, récemment publiés par le gouvernement de Québec, en fournissent de nouveaux exemples et font voir que Rolland était constamment devant ce tribunal. A plus d'une page, on lit que Rolland est parti pour le Conseil à Québec

“ avec une trenne,” ou “ une cariole ” et un homme, si c'était en hiver, ou “ en cañot,” avec deux hommes ou un seul homme, si c'était en été, (vol. 4, p.p. 1084 et 1085.)

En 1690 et 1691, Rolland eut un procès fameux devant le Conseil Supérieur au sujet d'une cabane que Claude Garigue et sa femme possédaient dans l'enceinte de son fort. Jug. et Dél., vol. 3, p. 528, 565, 567 à 569.

Plein de ressources et d'audace, il trouva les moyens de faire la guerre à ses créanciers, ligués contre lui, pendant plus de quinze ans, et nommément à Louis Hubert La Croix, Nicolas Duclos et Charles de Couagne, le même qui plus tard devenait propriétaire d'une partie du domaine de la Presentation et des îles Dorval. (Jug. et Dél., vol. 5, pp. 64 à 68, 109, 121, 132). Leurs procédures servaient même de prétexte à des actions en dommages de la part Rolland, dans lesquelles il déclarait qu'il était l'objet de “ chicanes épouvantables ” et que “ jamais persécution n'a été “ semblable à celle que souffre le dit demandeur, ne se passant “ aucune semaine que les sergents ne soient chez lui.”

Rolland finit par être dompté et tout perdre, mais son intelligence et son énergie, moins l'esprit de chicane, passèrent à ses enfants. Ils firent souche honorable à Villemarie et à un endroit connu depuis sous le nom de “ Tanneries des Rolland.” Plusieurs de ses descendants se sont distingués dans les lettres, les professions libérales et dans l'Eglise.

Dès 1698, Rolland vendait son fort et tout ce qui en dépendait, maisons, granges, étables et autres bâtiments à Charles de Couagne. Mais presque aussitôt commença une longue série d'oppositions pour en empêcher, ou au moins, en retarder la livraison. Finalement intervint un arrêt du Conseil, du 12 mai 1707, à la requête de Marie Godé, veuve de De Couagne décédé durant l'instance, qui condamna Rolland par corps, à délaisser le fort Rolland et ses dépendances. La famille de Couagne put en prendre alors possession, et on lit au livre-terrier qu'en 1712, le sieur de Budemont, (chevalier Pierre Derivon, sieur de Budemont) second mari de la veuve de Couagne, fit enregistrer son nom comme propriétaire. Quand le fort fut-il démoli? Celui qui fera l'histoire de Lachine pour le siècle dernier nous le dira sans doute. Il paraît qu'il était debout en 1744, étant évidemment arrivé à une respectable

vieillesse, si l'on considère qu'il avait été bâti en 1670 et qu'il était de bois comme tous les forts de Lachine. Il est indiqué sur la carte Bellin. Il est probable qu'il tomba avec le gouvernement français. L'Iroquois cessant d'être notre ennemi, la nécessité de ces forts, plus ou moins onéreux au gouvernement, ne se faisait plus sentir. (Voir greffe d'Ahémar, février 1698 ; 27 août 1703 ; 30 octobre 1703 ; greffe de Pothier, 20 août 1700 ; Raimbault, 12 décembre 1702 et Jugements et Délibérations, vol. 4, p. 1080, 1084, 1085, 1087, 1088, 1089, 1106, vol 5, pages 108, 130, 156, 160, 166, 176, 293, 444.)

Ajoutons que le fort Rolland avait sa garnison de troupes régulières, aux frais du gouvernement. Gédéon de Cathalogne qui nous a laissé le récit circonstancié du massacre de Lachine et de la bataille du 6 août 1689, nous apprend que M. de Vaudreuil, envoyé au secours de Lachine, prit du renfort " dans les trois forts," le fort Cuillerier, le fort Remy et le fort Rolland. Il ne mentionne pas le fort de la Présentation, puisque Vaudreuil ne s'y rendit point ; mais de Cathalogne ajoute dans un autre endroit que ce fort " estoit très bien gardé."

En 1691, le sieur Du Mesnil commandait au fort Rolland et en 1705, Guillaume de Lorimier.

UN CIMETIÈRE PRÈS DU FORT ROLLAND

J'ai dit à la page 27 de mon *Vieux Lachine* que la légende d'une chapelle et d'un cimetière sur la terre de Claude Garigue, à quelques arpents du fort Rolland, était sans fondement. Les messieurs Dawes, qui en sont les propriétaires, affirment avoir trouvé bon nombre d'ossements humains, tout près d'une mâsure en pierre ayant toute l'apparence d'une chapelle de 12 à 15 pieds. D'où venaient ces ossements ? Ici il y a défaut complet de renseignements. Je suis porté à croire, après plus de réflexion, qu'ils étaient les restes des habitants de Lachine morts avant 1676, (date de l'ouverture de la chapelle au fort de Lachine), peut-être même après, vu que le curé continua de résider à la Présentation jusques vers 1686. Où les morts de cette paroisse, alors pleine de mouvement, ont-ils été enterrés durant cet espace de temps. Plusieurs n'avaient pas les moyens d'envoyer leurs morts à la ville. Où furent-ils inhumés ? Ne serait-ce pas sur la terre

de Garigue, près du fort Rolland, bâti en 1670? La chapelle que l'on a cru y voir n'était-elle pas la chambre des morts? Il y a ici un point obscur à éclaircir, qui mérite l'attention du travailleur. Je dois ajouter que le livre-terrier constate que la terre de Garigue fut achetée "par les Religieuses de Montréal." Pourquoi et dans quel but? Qu'en firent-elles? C'est ce qui n'apparaît pas.

CONCLUSION.

En outre de la protection que ces forts donnaient aux intérêts personnels du propriétaire, ils servaient de refuge aux colons. A l'approche de l'Iroquois, un coup de canon leur annonçait qu'il était temps de laisser les champs et de rentrer dans le fort.

Tous les historiens s'accordent à dire que les sauvages n'attaquaient jamais les forts ; c'était derrière une souche ou un arbre, et toujours cachés en embuscade, qu'ils se jetaient sur nos colons.

Au besoin, ces colons faisaient le service de volontaires. Le recensement de 1681 constate que chacun avait son fusil et même plusieurs en possédaient plus d'un. René Cuillerier en avait six et un pistolet ; Jean Fournier, trois ; Jean Millot, deux ; Robert Fournier, deux ; Pierre Gauthier, deux ; Jean Gourdon, deux ; Barthélemy Vinet, trois ; François Lenoir dit Rolland, six ; Olivier Quesnel, deux ; René Huguet, deux ; Nicholas Ozanne, deux ; Jeanne Meray, deux. Il ne faut pas oublier que Lachine était alors le poste le plus exposé aux incursions des Iroquois.

Le fusil leur servait encore plus pour défendre leur vie que pour tuer le gibier et la bête fauve. De Cathalogne raconte qu'au massacre de Lachine, un seul habitant avait réussi à défendre sa maison, et qu'une femme, avec un fusil qui n'était pas chargé et qu'elle couchait en joue de temps en temps, fit peur aux sauvages qui la poursuivaient et réussit de cette façon à protéger sa mère et elle-même jusqu'au fort Remy. *Vieux Lachine*. p. 48.

Ces actes d'héroïsme ne sont pas isolés : c'est l'histoire de tous les habitants de ces temps héroïques.

Tous ont abattu la forêt et tiré les premiers sillons de charrue, le fusil à la main. La moindre négligence ou imprudence à cet

égard était à peine de mort. Exemples, ce pauvre Jean de Saint-Pierre, Nicolas Godé, son beau-père, et Jacques Noël travaillant sans armes à la toiture d'une maison et recevant une balle de sauvages qu'ils avaient invités à dîner en plein temps de paix. Un autre jour, c'était Jouaneux et ses quatre compagnons qui étaient attaqués en revenant des champs. M. Lemaître, économiste du Séminaire, et deux ouvriers furent massacrés pendant qu'ils retournaient du blé mouillé, pour avoir imprudemment laissé leurs mousquets à une petite distance. Les registres de Lachine indiquent le décès de quatre soldats du fort Rolland et de trois habitants qu'ils escortaient, tous tués par les Iroquois, le 26 juin 1691, "après le soleil levé en allant cercler leur blé." Où est l'archéologue capable de donner la liste complète de tous ces pionniers morts pour la cause de la colonisation ? M. Hugué-Latour a collectionné les noms de quelques centaines de ces martyrs dans l'*Annuaire de Villemarie*, page 316. Combien de centaines d'autres peuvent être ajoutés à cette liste.

Le défricheur, l'habitant, voilà le plus grand de tous ces héros. Le traiteur et le fonctionnaire public faisaient leur propre affaire. Le seigneur, le militaire et le découvreur glorifiaient le nom de la France et leurs propres noms. L'habitant et le prêtre faisaient humblement la Nouvelle-France. Ceux-ci sont restés, ceux-là sont disparus.

La vie du simple colon vous passionne, et lorsque vous l'étudiez, à Lachine ou ailleurs, vous vous sentez irrésistiblement porté à devenir légendaire.

J'ai été amené à étudier les origines de Lachine par l'invitation que m'ont faite mes électeurs de leur donner une conférence sur le massacre de 1689, lors des cérémonies commémoratives de 1889. J'ai été forcé, en conséquence, de consulter les archives de cette paroisse et les vieux greffes des notaires de Villemarie, afin de leur faire connaître la situation de leurs ancêtres lors de ce douloureux événement. L'étude des premiers jours de la colonie a pour moi plus de charme que celle de toute autre période de notre histoire. La connaissance de ces temps héroïques est encore plus merveilleuse que celle de la noire Afrique de nos jours.

De La Salle et tant d'autres Canadiens, qui ont visité les bourgades des tribus sauvages de ce continent d'Amérique,

n'avaient pas d'armée pour les protéger, ni la vapeur et les données de la science moderne pour faciliter leur marche. Mais ce qui est encore plus admirable, plusieurs de ces hardis voyageurs se sont arrêtés à certains points de leur passage, sont devenus colons, ont fondé des établissements au prix de privations de toutes espèces, et, au risque continuel de leur vie, ont conquis ces contrées à la civilisation.

Lorsque ce continent d'Amérique se fera vieux, l'histoire de ces pionniers du XVII^e siècle se lira avec plus d'intérêt et plus d'étonnement que les légendes des héros de la mythologie ; s'ils ne sont pas des dieux, leurs œuvres du moins sont marquées au cachet divin.

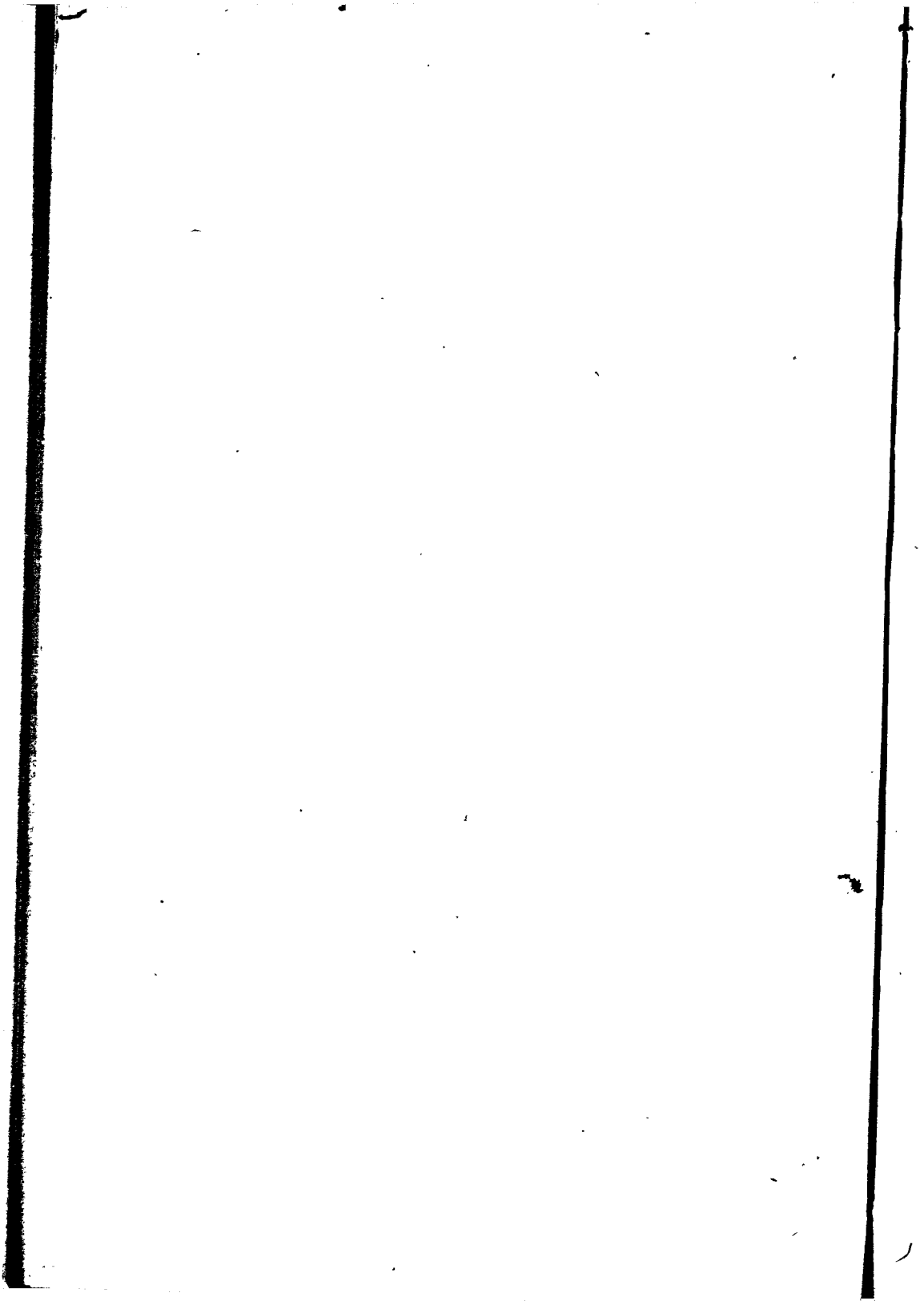


TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
MISSION DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, ÉTABLIE A LACHINE EN 1670	5
LE FORT REMY	
Nom du fondateur	11
Date de l'établissement de La Salle.....	12
Le site de l'habitation de La Salle.....	14
Habitation de La Salle.....	16
De La Salle à l'ouest.....	18
Mathieu Sagean.....	20
Origine du nom Lachine	21
Le fort de Lachine, aussi appelé fort Remy, Jean Millot.	22
L'ancienne église de Lachine.....	24
M. John Fra-er et " Canadiana " au sujet de l'habita- tion de La Salle.....	26
" The grand old chimney of Champlain fur post of 1615 ".....	30
Champlain à Lachine	33
LE FORT DE LA PRÉSENTATION	
Nom et date de l'établissement	37
Habitation de Jean de Saint-Perre.....	40
Site de l'établissement de la Présentation.....	41
Abandon de la mission en 1685	44
Un fort de pieux	45
LE FORT CULLERIER.....	46
LE FORT ROLLAND.....	50
Un cimetière près du fort Rolland.....	53
CONCLUSION.....	55
